



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-200058493-20220202-C_20220202_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2022

Affichage : 04/02/2022

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL

BULLETIN N°210

86^{ème} année

COMITÉ SYNDICAL VILLEURBANNE, MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021

Le mercredi 15 décembre 2021 à 18 h 39, le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 8 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire par visioconférence (en raison de l'épidémie de COVID-19 conformément aux dispositions de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire), sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, *président*.

Secrétaire de séance : Monsieur Marc DUBIEF (Bron)

DÉLIBÉRATIONS D'INTÉRÊT COMMUN

Quorum :	29
Nombre de délégués en exercice :	86
Nombre de délégués titulaires présents :	45
Nombre de délégués suppléants présents :	8
Total de délégués présents	53
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	60

DÉLIBÉRATIONS RELATIVES À UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE

**Pour l'exercice de cette compétence particulière, « Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz », seules la Métropole et les 8 communes hors métropole adhérentes à cette compétence prennent part au vote :*

Nombre de délégués en exercice :	28
Quorum :	10
Nombre de délégués titulaires présents :	14
Nombre de délégués suppléants présents :	2
Total de délégués présents	16
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	21

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Pascal DAVID, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Joëlle SECHAUD, Julien SMATI, Corinne SUBAÏ.

Communes : Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (Saint-Symphorien-d'Ozon), Christophe PINEL (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Michel FOURRIER (Chassieu), Alain LEGRAS (Corbas), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines St Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), François NASARRE (Jonage), Pierre GERVAIS (Limonest), Quentin BALAYE (Lissieu), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Julien GUIGUET (Mions), Gilbert SUCHET (Montanay), Nicolas PASTY (Neuville-sur-Saône), Éric VATONNE (Rochetaillée-sur-Saône), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mt-d'Or), Jean-Marie HOMBERT (St Romain-au-Mt-d'Or), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Michel PARENTY (Sathonay-Village), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Lanouar SGHAÏER (Vénissieux), Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Bertrand ARTIGNY (Métropole de Lyon), Aurélie GHIRARDI (Chasselay) ; Marc DUBIEF (Bron), Nausicaa BOISSON (Charbonnières-les-Bains), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Frédéric HYVERNAT (Oullins), Gérald PETITGAND (Rillieux-la-Pape), Gilles CATHELAND (St Cyr-au-Mt-d'Or), Carine GENOIS (St Didier-au-Mt-d'Or), Robert DUMOND (Ste Foy-lès-Lyon).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT REMIS UN POUVOIR

Gilbert-Luc DEVINAZ	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Joëlle SECHAUD	(Métropole de Lyon)
Philippe GUELPA BONARO	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Éric PEREZ	(Métropole de Lyon)
Jean-Claude RAY	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	BRUNEL VIEIRA	(Métropole de Lyon)
Anne REVEYRAND	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	SUBAÏ	(Métropole de Lyon)
Christiane CHARNAY	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Pierre-Alain MILLET	(Métropole de Lyon)
David MARTIN	(Dardilly)	donne pouvoir à	Éric PEREZ	(Métropole de Lyon)
Germain LYONNET	(Quincieux)	donne pouvoir à	Gilbert SUCHET	(Montanay)

ABSENTS EXCUSÉS : Métropole de Lyon : Sylvain GODINOT, Pascal DAVID. **Communes :** Christine MARCILLIERE et Bruno THUET (titulaire et suppléant Brignais), Guillaume GUERIN et Bernard REMY (titulaire et suppléant Champagne-au-Mt-d'Or), Armelle GRENIER (Charbonnières-les-Bains) ; Pierre-Marie LELARD (Collonges-au-Mont-d'Or), David THOMMEGAY et Karine LUCAS (titulaire et suppléante Couzon-au-Mont-d'or) Agnès GARDON-CHEMAIN et Isabelle BUSQUET (titulaire et suppléante Ecully), Jérôme MOROGE et Marlène BONTEMPS (titulaire et suppléante Pierre Bénite), Germain LYONNET et Michèle MUREAU (titulaire et suppléante Quincieux), Claude BASSET (St Didier-au-Mt-d'Or), Stéphane PEILLET et Sophie VERGNON (titulaire et suppléante St PRIEST), Katia Pechard (Tassin la Demi-lune).

Suppléants : Nathalie DEHAN (Métropole de Lyon), Joëlle PERCET (Métropole de Lyon) ; Jérôme FAUCHET (Ternay) ; Marie-Laure RUE (Charly), Stéphane LAFFONT (Solaize)

ARRIVÉE/DÉPART : /

TABLE DES MATIÈRES

	Page
ORDRE DU JOUR.....	5
<i>AFFAIRES NE PAS DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATION.....</i>	6
<input type="checkbox"/> Compte rendu des décisions prises par le Bureau.....	8
<input type="checkbox"/> Compte rendu des décisions prises par le Président.....	12
<i>AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS.....</i>	12
<input type="checkbox"/> Délibérations d'intérêt commun	12
Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 22 septembre 2021	13
Constitution d'une provision pour risques et charges	13
Budget principal 2021 - Décision modificative n°2	14
Budget annexe « Installations photovoltaïques » 2021 - Décision modificative n°1	16
Budget principal - Autorisation d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2022	17
Budget annexe « installations photovoltaïques » - Autorisation d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2022	17
Contributions provisoires 2022 : acompte de trésorerie dès le mois de janvier 2022	18
Instauration du « Forfait Mobilités durables »	19
Modification des statuts du 3 juillet 2020 - Extension du périmètre du Syndicat au titre de la compétence « Éclairage public » suite au transfert de cette compétence de deux communes et adjonction de deux compétences	19
<input type="checkbox"/> Délibérations relatives à une compétence particulière.....	21
Adhésion au pacte -1.5% proposé par l'association Amorce dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique.....	21
Déclassement de la parcelle désaffectée AO316 sise La Rotonnière 43 avenue Jean Moulin à Grigny...	22
<i>QUESTIONS DIVERSES</i>	23
COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT	24
DÉLIBÉRATIONS	27
<input type="checkbox"/> Délibérations d'intérêt commun	27
<input type="checkbox"/> Délibérations relatives à une compétence particulière.....	51

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de l'activité du Bureau : présentation des décisions prises par délégation.
- Compte rendu de l'activité du Président : présentation des décisions prises par délégation.

Délibérations :

- **Intérêt commun :**

- 1) Adoption du procès-verbal du Comité du 22 septembre 2021
- 2) Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021
- 3) Constitution d'une provision pour risques et charges
- 4) Budget principal 2021 - Décision modificative n° 2
- 5) Maquette budgétaire Décision modificative n° 2
- 6) Budget annexe « Installations photovoltaïques » 2021 - Décision modificative n°1
- 7) Maquette budgétaire Décision modificative n° 1
- 8) Budget principal - Autorisation d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2022
- 9) Budget annexe « Installations photovoltaïques » - Autorisation d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2022
- 10) Contributions provisoires 2022 : acompte de trésorerie dès le mois de janvier 2022
- 11) Tableau de répartition des contributions provisoires 2022
- 12) Instauration du forfait "mobilités durables"
- 13) Modification des statuts du 3 juillet 2020 – Extension du périmètre du Syndicat au titre de la compétence « éclairage public » suite au transfert de cette compétence de deux communes adhérentes et adjonction de deux compétences.

- **Compétences particulières :**

- 14) Adhésion au pacte -15% proposé par l'association AMORCE dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique
- 15) Projet convention AMORCE pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de résorption de la précarité énergétique (Pacte -15%)
- 16) Déclassement de la parcelle désaffectée AO316 sise La Rotonnière, 43 avenue Jean Moulin à Grigny.

Questions diverses



(La séance est ouverte sous la présidence de M. PEREZ.)

M. PEREZ.- Bonjour à tous. Merci de vous être rendus disponibles pour ce nouveau comité syndical, le dernier de l'année, le 5^{ème} pour 2021. J'aurais préféré que l'on puisse se voir tous ensemble mais compte tenu du contexte épidémique et pour faire participer le SIGERly à l'opération Sauver Noël, nous avons préféré être raisonnables et faire ce dernier Comité en visio. J'espère que vous ne nous en voudrez pas, nous pensons que c'est mieux pour cette fin d'année.

Merci de laisser vos micros et caméras coupés. Merci de vous nommer et d'indiquer votre commune lorsque vous prenez la parole.

Merci de vous connecter à Quizzbox (qb.live), en ouvrant un autre onglet et d'indiquer le code séance, ainsi que votre identifiant envoyé par mail.

Si vous souhaitez vous exprimer, n'hésitez pas à écrire sur la boîte de conversation commune. Et si vous partez en cours de séance, veuillez l'indiquer sur le chat.

Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer notre séance.

• Désignation du secrétaire de séance

Comme d'habitude, le secrétaire de séance est le délégué de la commune qui nous reçoit, c'est en l'occurrence la commune de Bron qui aurait dû nous recevoir. Monsieur DUBIEF sera donc secrétaire de séance.

Nous aurons l'occasion d'aller à Bron dès qu'il sera possible de refaire des comités en présentiel, sachant que le prochain est déjà prévu dans une autre commune.

M. DUBIEF.- Avec plaisir, Monsieur le Président, vous serez les bienvenus.

AFFAIRES NE PAS DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATION

M. PEREZ.- Pour débiter ce Comité syndical, je vais vous donner un certain nombre d'informations. C'est pour moi l'occasion de faire un retour sur cette année 2021 où beaucoup de choses se sont passées, notamment en termes d'organisation interne pour le SIGERly avec l'accueil de notre directrice depuis le mois de mai, Christine PILLAUD-RAMI, qui a pu engager un certain nombre de chantiers en interne et en externe, notamment une réorganisation des services pour l'administration générale ou pour le service Conseil en énergie partagé, dans le but de se rendre disponible dans les communes et d'avancer sur vos nombreux projets dans les territoires.

Nous avons eu un audit de la Chambre régionale des comptes, dont on aura sans doute à voter le rapport définitif début 2022.

Il y a eu un fort développement sur les aspects métiers avec la mise en place de parapheurs électroniques, mais aussi de délibérations Webdelib, c'est aussi une organisation interne qui est renforcée. Nous avons eu à faire le choix du site pour les nouveaux locaux, dans la continuité du travail qui a été fait par les élus précédents, nous sommes accompagnés par de multiples assistances à maîtrise d'ouvrage sur ce sujet.

Un travail de rétrospective financière a été mené avec un prestataire, Finance Active, nous pourrions donc travailler dès l'année prochaine sur de la prospective financière.

Il y a eu le lancement de la démarche sur les risques psychosociaux sur laquelle on est accompagné par le Centre de gestion du Rhône auprès de nos agents.

Nous avons relancé des marchés publics pour l'achat d'énergie, les collègues élus en CAO ont été très présents et je les en remercie, mais aussi sur des marchés de travaux d'éclairage public notamment sur les aspects de maintenance ; c'est quelque chose de très important pour les communes et c'est un sujet sur lequel le vice-président, Jean-Philippe CHONÉ, voulait qu'on se renforce. Nous avons notamment embauché un responsable maintenance,

qui est arrivé au mois de septembre et qui va faire en sorte qu'il y ait un gros travail sur la qualité au niveau de l'éclairage public afin de renforcer notamment le travail autour des mats d'éclairage qui pourraient être dégradés ou défectueux.

Nous avons été lauréats de plusieurs programmes ACTEE sur la rénovation énergétique des bâtiments, notamment sur l'appel à manifestation d'intérêt Merisier.

Le service Communication nous a permis de faire des visites de chantier les « mardis visites » pour une acculturation des nouveaux élus sur une présentation de ce que pouvait être un marché de travaux au SIGERly pour la dissimulation des réseaux.

Nous avons enfin réussi en cette fin d'année notre recrutement d'un chargé de financement, nous pourrons vous faire une présentation dès le début de l'année prochaine de la refonte de l'accompagnement au niveau du service Conseil en énergie partagé. Notre chargé de financement qui arrivera dès le mois de janvier pourra aller à votre rencontre voir les projets que vous avez dans les territoires et comment aller chercher des ressources complémentaires à ce que nous réalisons déjà au sein du SIGERly par le biais de vos contributions ou par les redevances de concession.

Plein d'autres choses sont faites tous les jours par les services du SIGERly pour toutes les communes et on peut se féliciter du travail de qualité réalisé par nos services.

Je vous fais un retour sur la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique lors de laquelle le SIGERly a organisé une table ronde, journée qui a eu lieu le 10 novembre et qui a été réalisée en lien avec la ville de Lyon, la Métropole de Lyon, l'Union départementale des CCAS, avec nos concessionnaires ENEDIS, GRDF, EDF, les bailleurs sociaux, la CAF et quelques associations qui travaillent déjà sur le champ de la précarité énergétique sur le territoire lyonnais.

Pour rappel, en France 5,6 millions de foyers subissent cette précarité, ce qui représente 12 millions de personnes. On sait que cette précarité existe sur notre territoire, elle n'est pas complètement mesurable, raison pour laquelle le SIGERly voulait se positionner sur ces sujets. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans les délibérations que l'on verra dans la soirée. Mais, et je pense que vous êtes tous très sensibles à cela, je voulais vous rappeler qu'avec la hausse des prix de l'énergie, la baisse des ressources pour un certain nombre de foyers en France, des logements qui sont encore mal isolés et une difficulté et un droit au recours encore difficile puisque tout n'est pas toujours utilisé sur les dispositifs, c'est un fléau sur lequel on doit nous, collectivité publique, se pencher attentivement. Lors de cette table ronde, on a pu présenter trois niveaux d'intervention : l'alerte et le repérage des foyers, la prise en charge et l'accompagnement, à titre d'information pour la ville de Lyon le CCAS s'occupe de 250 ménages par an, le fonds de solidarité logement de la Métropole de Lyon de 1,1 M€ est consommé à hauteur de 70 % et concerne 2 200 ménages. Quand vous rapportez cela à un chiffre qui pourrait être de 300 000 personnes à l'échelle de la Métropole, on est loin du compte pour arriver à accompagner toutes les familles en difficulté.

Le troisième niveau d'intervention porte sur l'action sur le terrain et là, notamment les associations, la CAF, les CCAS nous ont proposé un certain nombre de choses.

Le SIGERly, à son niveau, s'engage sur le pilier 1, le repérage des ménages. J'en dirai plus lors de la délibération concernant le Pacte -15 % avec Amorce où je préciserai ce que l'on souhaite faire au niveau du syndicat.

Et comme lors de la table ronde du 10 novembre, je citerai en conclusion l'Abbé Pierre dont la fondation coordonnait cet événement au niveau national : « La misère ne se gère pas, elle se combat ».

Je reviens sur un point qui a déjà été évoqué en comité à plusieurs reprises sur l'impact de la réforme de la taxe d'habitation sur l'aspect fiscalisation pour vos contribuables et l'impact que cela peut avoir ; vous avez dû avoir un certain nombre de retours de la part de vos contribuables sur l'aspect taxe foncière sur la feuille d'imposition de vos habitants. Je vous rappelle que l'on avait délibéré et proposé un groupement de commande que les communes pouvaient intégrer, nous sommes très contents que deux communes, Charbonnières-les-Bains et Chasselay, aient déjà délibéré pour participer à ce groupement de commande qui nous permettra de trouver des solutions, en tout cas d'identifier toutes les difficultés. Cinq autres communes sont intéressées dont nous attendons les délibérations et il sera toujours possible d'intégrer le groupement de commande un peu plus tard, jusqu'en 2023.

Je remercie les communes qui ont répondu favorablement, cela nous permettra d'avoir vraiment une capacité afin de *gratter* toutes les informations, en espérant pouvoir vous accompagner sur ce sujet très important pour vous.

Nous avons aussi pu vous fournir des éléments de communication et de réponses parce que vous étiez interpellés par des contribuables qui s'interrogeaient sur l'augmentation sur leur feuille d'imposition, j'espère que cela a facilité la compréhension de toutes et tous. Quelques contribuables sont venus directement nous poser la question, nous avons pu leur répondre, de la même façon que nous avons pu vous répondre en expliquant que la réforme de la taxe d'habitation impactait fortement la feuille d'imposition et que vous avez une dynamique de travaux très intéressante et pour laquelle vous œuvrez au quotidien sur vos communes.

Je tenais à faire un focus sur le groupe de travail éclairage public que nous avons lancé il n'y a pas longtemps. Les élus sont très assidus, engagés et impliqués sur ce sujet, avec une vision commune sur la réduction de la consommation énergétique de l'éclairage public. Le vice-président, Jean-Philippe CHONÉ, a été très satisfait des échanges que l'on a eus et que l'on continuera à avoir en 2022 afin de vous proposer un dispositif qui accompagnera au mieux les communes.

La qualité du travail des services du SIGERly est aussi reconnue par les différents acteurs du groupe de travail, preuve en est la modification des statuts dont nous allons délibérer tout à l'heure, avec l'accueil de deux nouvelles communes à compétence éclairage public.

Je voulais aussi faire un point sur la hausse du prix de l'énergie. Vous êtes nombreux à vous interroger pour vos communes et pour les habitants de vos communes sur cette hausse spectaculaire des prix de l'énergie. Je tenais à vous préciser que nous avons eu un échange lors de la dernière réunion TEARA avec les présidents de syndicat d'énergie à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes. C'est une hausse conjoncturelle du prix de l'énergie qui est liée au lien entre le prix du gaz et de l'électricité tiré par une reprise économique mondiale. Le gouvernement a proposé un bouclier pour les ménages, mais n'a fait aucune proposition pour les collectivités. Les déclarations du Ministre de l'Économie nous inquiètent puisqu'il souhaite mettre en place une réforme de la TICFE pour contenir l'augmentation des tarifs réglementés alors même que c'est une ressource importante pour les collectivités. Les calculs des services du SIGERly nous amènent à penser que la facture va augmenter de plus de 40 % pour les collectivités pour l'année 2022, nous n'avons malheureusement pas de marge de manœuvre.

Nos modalités d'achat nous ont permis de nous positionner et d'anticiper nos achats d'électricité avant que les prix ne soient trop hauts, j'insiste fortement sur les travaux d'économie d'énergie que vous pouvez mener dans vos communes et sur lesquels le SIGERly vous accompagne, notamment sur l'investissement sur l'éclairage public, mais aussi sur votre patrimoine public même si ce n'est pas le même ordre de grandeur entre les types de travaux. Ces travaux permettraient de réduire les consommations énergétiques et d'atténuer la facture sur vos budgets.

Le SIGERly s'engage dans la recherche de financements pour vos travaux d'économie d'énergie, ce sera aussi le rôle du chargé de financement ; on rencontre pas mal de partenaires notamment la banque des territoires AURA-EE qui nous accompagne sur ces recherches de financements et de solutions, notamment sur votre patrimoine public.

☐ **Compte rendu des décisions prises par le Bureau**

Confer page 24.

M. PEREZ.- Le Bureau s'est réuni les 1^{er} et 15 octobre, les 5 et 19 novembre, et le 10 décembre 2021

• **Séance du 1^{er} octobre 2021**, vote de 5 délibérations :

- Adhésion au dispositif du centre de gestion 69 sur le signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;
- Modification du tableau des emplois et des effectifs pour recruter notre chargé de financement ;
- Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au Sytral pour la réalisation des travaux d'éclairage public dans le cadre de la création de la ligne de tramway T1 gare de Vénissieux Gerland. Vous n'êtes pas sans savoir que la dynamique de travaux du Sytral est très impactante sur notre territoire au bénéfice des usagers du transport public.
- Convention de financement par la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE avec l'appel à manifestation d'intérêt Merisier, dispositif à destination spécifique des écoles. Nous sommes une nouvelle fois lauréats de ce type d'appel à manifestation d'intérêt ;

- Adhésion de la commune de Saint Symphorien d'Ozon au Conseil en énergie partagé ; une nouvelle commune adhère à cette compétence au sein du SIGERLy. Je remercie les élus et notamment Guy PERRUSSET qui a été très moteur sur le sujet, je vous remercie de votre confiance au SIGERLy.

- **Séance du 5 novembre 2021**, vote de 4 délibérations :

- Vente à un opérateur privé d'une parcelle inutilisée dans le cadre de la concession de distribution d'électricité, parcelle A931 à Bron ;
- Approbation de deux conventions d'adhésion au Conseil en énergie partagé pour les communes de Rochetaillée-sur-Saône et de Tassin la Demi-Lune, ce sont des ré-adhésions ;
- Projet d'adhésion au pacte - 15 % proposé par l'association Amorce dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique.

- **Séance du 10 décembre**, vote de 3 délibérations :

- Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le centre de gestion du Rhône dans le cadre d'une convention unique ;
- Financement par fonds de concours de la commune de Givors pour l'opération de remplacement de sources lumineuses énergivores avec un programme ambitieux qui permettra la résorption de la vétusté de leur parc éclairage public au bénéfice de tous puisque cela permettra de faire baisser les coûts de maintenance. Je remercie encore Mohamed BOUDJELLABA pour ce haut niveau d'investissement et ce choix fait par la commune d'aller dans ce sens ;
- Attribution de l'accord-cadre n° 2021.13 : travaux d'éclairage public < 25 000 € et maintenance de l'éclairage public.

☐ Compte rendu de l'activité du Président

M. PEREZ.- .

• 28 septembre 2021	:	Rencontre avec la commune de Sathonay-Camp avec Monsieur le Maire, Damien MONNIER et ses adjoints.
• 29 septembre 2021	:	Réunion du groupe de travail éclairage public au SIGERLy.
• 29 septembre 2021	:	Rencontre avec SERPOLLET , entreprise de travaux avec qui nous travaillons
• 30 septembre 2021	:	Visite des premières installations de bornes de recharge de véhicules électriques en copropriété , visite proposée par ENEDIS à Ecully. Madame SUBAÏ était présente. Sur un territoire très dense comme le nôtre, on constate un besoin de se recharger principalement au domicile ou au travail, moins dans l'espace public. Nous réfléchissons à un accompagnement sur ce sujet des copropriétés, tout en prenant le temps de la réflexion.
• 1 octobre 2021	:	20 ans de l'ALEC J'ai participé en tant que secrétaire de l'ALEC, au côté de la vice-présidente Corinne SUBAÏ qui est aussi vice-présidente, aux 20 ans de l'ALEC, c'était une belle fête et nous espérons réaliser dans quelques années nos 90 ans en 2025.
• 5 octobre 2021	:	Assemblée générale de la FNCCR : je me suis déplacé avec Christine PILLAUD-RAMI à Paris. En aparté, nous avons pu faire une rencontre avec le SIPPEREC , syndicat de l'énergie parisien qui est la plus grosse concession

		électrique de France qui s'étend sur près de 6 départements, avec une vision très en avance sur un certain nombre de sujets et très motrice. C'était aussi l'occasion de rencontrer un syndicat comme le nôtre uniquement urbain et nous allons proposer de renouveler ces échanges réguliers avec les autres syndicats urbains, notamment le SIGEIF qui est aussi en région parisienne et le syndicat du Pas-de-Calais.
• 7 octobre 2021	:	Rencontre avec la commune de Neuville-sur-Saône avec Monsieur le Maire Éric BELLOT et ses adjoints.
• 8 octobre 2021	:	Rencontre avec SOBECA , entreprise de travaux publics.
• 11 octobre 2021	:	Rencontre avec FIBOIS à Charly À l'initiative de la filière bois, nous avons visité Fibois à Charly avec le vice-président, Philippe GUELPA BONARO.
• 11 octobre 2021	:	Rencontre avec Olivier DUPONT notre interlocuteur auprès d'EDF.
• 13 octobre 2021	:	Rencontre avec Monsieur Noël PETRONE d'AURA logement
• 14 octobre 2021	:	Salon des Maires – AMF69 C'était l'occasion de nous voir au Salon des Maires AMF69. C'était la première fois que le SIGERLy tenait un stand, à cette occasion nous avons pu remettre les prix CEE aux communes de Champagne-au-Mont-d'Or, Albigny-sur-Saône, Couzon-au-Mont-d'Or et le coup de cœur auprès de Vénissieux avec Pierre-Alain MILLET. C'était un beau moment et l'occasion de voir un certain nombre d'élus qu'on n'avait pas pu voir lors de la première année à cause des conditions sanitaires.
• 18 octobre 2021	:	Rencontre avec la commune de Corbas avec Monsieur le Maire Alain VIOLLET et son adjointe Madame GIROMAGNY et Monsieur le DGS.
• 18 octobre 2021	:	Rencontre avec Thierry MARTIN, délégué de la commune de Dardilly.
• 19 octobre 2021	:	Séminaire SIGERLy réalisé à Oullins , avec une présentation par les services du rapport d'activité 2020, et je remercie encore la mairie d'Oullins de nous avoir mis à disposition la salle.
• 21/22 octobre 2021	:	Congrès AMORCE , association à laquelle nous adhérons.
• 2 novembre 2021	:	Rencontre avec CITEOS à Saint-Fons, entreprise de travaux publics.
• 4 novembre 2021	:	Visite MINEKA à Villeurbanne
• 4 novembre 2021	:	Rencontre avec Bruno RAMPA de l'entreprise RAMPA Énergies.
• 5 novembre 2021	:	Rencontre avec Nicolas PEREIRA de l'entreprise SOLYLEND qui réalise des financements participatifs auprès des collectivités pour un certain nombre de projets, notamment des projets énergétiques et développement de la production d'ENR, mais aussi de choses autour des réseaux de chaleur. Cela peut être un levier pour financer un certain nombre d'opérations.
• 9 novembre 2021	:	Rencontre avec Grégoire BOEHM, notre interlocuteur chez GRDF.
• 10 novembre 2021	:	Table ronde précarité énergétique.
• 15 novembre 2021	:	Rencontre avec la SEGAPAL et son président Issam BENZEGHIBA suite à leur entrée dans le groupement de commande achat d'énergie. Je les remercie encore d'avoir intégré le groupement de commande.

• 15 novembre 2021	:	Réunion autour d'un projet européen Stepping Plus autour du financement de la rénovation énergétique des bâtiments.
• 16 novembre 2021	:	Conférence loi NOME qui réunit les différentes autorités organisatrices de la distribution d'énergie sur le territoire du département du Rhône.
• 16 au 19 novembre 2021	:	Conférences budgétaires au SIGERLy pour préparer au mieux l'année 2022. Nous aurons l'occasion de vous présenter le ROB lors du prochain comité.
• 16 novembre 2021	:	Déambulation nocturnes – Ville de Lyon Nous avons participé à des déambulations nocturnes organisées par la ville de Lyon, initiative très intéressante que nous pourrions essayer de mettre en place avec le groupe de travail éclairage public.
• 22 novembre 2021	:	Rencontre avec la commune de Saint Symphorien d'Ozon avec Monsieur le Maire et son adjoint, Guy PERRUSSET, un déplacement avec Jean-Philippe CHONÉ.
• 29 novembre 2021	:	Groupe de travail emploi entreprises à Communay chez Monsieur CHONÉ, nous avons fait un focus autour de la formation et de l'emploi puisque nos entreprises de travaux publics font face à des difficultés en termes de ressources humaines. Nous avons essayé de mettre en commun un certain nombre de choses et des pistes d'actions pour le futur.
• 30 novembre 2021	:	Rencontre avec Philippe BADAROUX du Cluster Lumière. Nous avons fait une demande formelle d'intégrer le conseil d'administration du Cluster où actuellement seule siège la ville de Lyon.
• 30 novembre 2021	:	Réunion sur le dispositif Intracting avec la Banque des Territoires pour trouver des modalités de financement sur les travaux de rénovation énergétique.
• 1 ^{er} décembre 2021	:	Rencontre avec AFNOR
• 1 et 2 décembre 2021	:	Réunion TEARA et 25 ans du SDES Réunion avec les présidents de TEARA et les 25 ans du Syndicat départemental de la Savoie, où nous avons pu évoquer ces sujets d'augmentation des prix de l'énergie. On a eu aussi des informations concernant les difficultés de fournisseurs d'énergie, dont certains sont en train de mettre la clé sous la porte. Certains syndicats vont devoir trouver des dispositions pour trouver de nouveaux fournisseurs d'énergie. Ce n'est pas notre cas.
• 3 décembre 2021	:	Présentation ENERPLAN/SOLAIRE à la Métropole de Lyon avec le vice-président Philippe GUELPA-BONARO et différents acteurs du domaine de la solarisation.
• 6 décembre 2021	:	Rencontre avec Coralie NEYRAND , directrice du Cluster Eco-bâtiment.
• 6 décembre 2021	:	Présentation du dispositif Elena par le Centre de ressources régionales AURA-EE. Elena est un dispositif européen et c'est une possibilité d'aller chercher des financements pour aller vers un certain nombre de choses pour la rénovation énergétique des bâtiments.
• 7 décembre 2021	:	Rencontre avec Cyril MORIN d'Urban Solar Energy sur des projets d'autoconsommation collective.

<ul style="list-style-type: none"> • 8 décembre 2021 	:	<p>Inauguration mise en Lumière ville d’Ecully</p> <p>À l'invitation du maire d’Ecully, Sébastien MICHEL, nous avons participé à l’inauguration de la mise en lumière de l’église Sainte-Blaise d’Ecully. J'en profite pour remercier Monsieur le Maire et toute l'équipe municipale pour la confiance qu'ils nous ont accordée durant ce projet, Eiffage qui nous a accompagnés et toutes les entreprises qui ont participé à cette belle mise en lumière ; c'est un véritable succès dont on peut être fier. J'en profite pour dire que notre territoire est riche d'un patrimoine culturel et historique qui mériterait d'être encore plus mis en valeur et sur lequel nous devons travailler et mettre à l'ordre du jour du groupe de travail éclairage public.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 10 décembre 2021 	:	<p>Rencontre avec Christian FORGE de Bouygues énergies services</p>

Compte rendu des décisions prises par le Président

Confer page 25.

M. PEREZ.-

Notification :

- 1 accord-cadre (composé de 4 lots) relatif au contrôle de compactage des tranchées,
- 5 marchés subséquents relatifs à des missions de maîtrise d’œuvre partielle associée à la réalisation de travaux d’enfouissement des réseaux et d’éclairage public,
- 2 marchés subséquents relatifs à la réalisation de travaux d’enfouissement des réseaux et d’éclairage public.

Décisions :

- Administration générale : création d’une régie d’avance pour les achats de petits montants.

Arrêtés :

- Administration générale : 1 délégation de fonction attribuée au 4^{ème} vice-président en charge de la Gestion des locaux et des Moyens Généraux, pour la réalisation de l’état des lieux des nouveaux locaux.



AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

Délibérations d’intérêt commun

M. PEREZ.- Je vous rappelle les modalités de vote pour les délibérations d'intérêt commun :

- Métropole de Lyon : 1 délégué = 8 voix
- Communes de la Métropole : 1 délégué = 1 voix
- Communes hors Métropole : 1 délégué = 2 voix.

La délibération est adoptée à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf mention spécifique dans les délibérations

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 22 SEPTEMBRE 2021**

Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président,

Confer page 27.

M. PEREZ.- Avez-vous des questions, des remarques ou des demandes de précision sur ce procès-verbal ? *Pas de question ni remarque.*

Je considère qu'aucune demande n'a été faite sur cette délibération, nous passons au vote. Il est proposé aux membres du comité d'adopter le procès-verbal de la séance du 22 septembre.

Il est procédé au vote électronique.

Le procès-verbal du Comité syndical du 22 septembre 2021 est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Pour :	53	(162 voix)
Contre :	0	(0 voix)
Abstention(s) :	7	(15 voix)

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, vice-présidente déléguée aux Finances

Confer page 28.

M. PEREZ.- Je laisse la parole à ma collègue.

Mme SUBAÏ.- Il s'agit d'un litige concernant un agent pour lequel nous avons été condamnés par le tribunal administratif le 30 juin 2021. Nous avons fait appel, pour l'instant nous ne connaissons pas la date. Nous vous demandons d'accepter de provisionner 25 000 € au titre de la procédure contentieuse, ce que l'on estime devoir si nous sommes condamnés.

M. PEREZ.- Je me permets de rappeler que désormais il y a des commissions thématiques au préalable de nos comités syndicaux qui ont eu lieu il y a quelques semaines et que les avis sont favorables pour chaque délibération.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette constitution de provision pour risques et charges ? S'il n'y a pas de question ni remarque, je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

Pour :	53	(163 voix)
Contre :	0	(0 voix)
Abstention(s) :	7	(14 voix)

BUDGET PRINCIPAL 2021
DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Madame Corinne SUBAI, vice-présidente déléguée aux Finances

Confer page 29.

Mme SUBAI.- Cette décision modificative vise à réajuster le budget pour se rapprocher de l'exécuté, c'est une décision technique plus que politique.

En section de fonctionnement, on a une hausse des recettes principales et en section d'investissement, on a une baisse des dépenses et en conséquence on a un réajustement des recettes.

Au total, sur la section de fonctionnement, la décision modificative s'établit à 1 339 840 € en dépenses et est ventilée comme suit :

❖ **Section de fonctionnement :**

Dépenses :

- **Chapitre 011** Charges à caractère général : -600 350 € dont 340 000 € concernent une baisse d'achat d'énergie, 125 000 € de loyer en moins puisque nous avons eu une franchise de loyer sur Organdi et 100 000 € de régularisation d'étude énergétique ;
- **Chapitre 012** : -100 000 € pour un ajustement de la masse salariale ;
- **Chapitre 014** : +1 089 000 € liés à la TCCFE ;
- **Chapitre 65** : -1 000 € du fait que les élus se sont un peu moins déplacés que prévu ;
- **Chapitre 66** : -100 000 €, ajustement de la prévision des intérêts courus et non échus ;
- **Chapitre 68** : +25 000 € liés à la provision du contentieux ;
- **Chapitre 23** : +1 027 190 € consécutivement à la baisse des dépenses. Nous avons fait le choix d'afficher le montant sur le financement des projets d'investissement.

Recettes :

En ce qui concerne les recettes, on retrouve le montant de 1 339 840 € dont :

- **Chapitre 013** : +3 900 € pour un ajustement dû au versement par le Ministère du Travail sur l'aide aux apprentis et aux remboursements URSSAF
- **Chapitre 70** : +148 000 €, ajustement des travaux liés aux opérateurs câblés
- **Chapitre 73** : +1 100 000 € pour des recettes de la TCCFE avec le 1 % au SIGERLy
- **Chapitre 75** : +50 000 € ajustement des recettes des redevances de concessions
- **Chapitre 76** : +4 040 € ajustement de la prévision liée aux intérêts d'emprunt en ce qui concerne le budget annexe photovoltaïque
- **Chapitre 77** : +33 900 € sur les produits exceptionnels liés aux pénalités perçues pour retard suite à des sinistres d'éclairage public.

❖ **Section d'investissement**

Dépenses :

Pour ce qui concerne la section d'investissement, la décision modificative s'établit à -97 345 € en dépenses dont :

- **Chapitre 16** : -62 500 € liés à une erreur d'écriture, comme quoi ceux qui vérifient font bien leur travail, montant mis au chapitre 27 et régularisé

- **Chapitre 21** : -114 400 € pour l'achat de véhicules de service ; le mobilier est quant à lui reporté dans la mesure où l'on ne déménage pas cette année, nous n'avons donc pas acheté cette année le mobilier correspondant au déménagement. C'est reporté sur 2022. Cela concerne également de l'outillage de voirie.
- **Chapitre 23** : +2 380 € pour un ajustement des frais de publicité des marchés
- **Chapitre 27** : +72 175 € pour le versement du dépôt de garantie pour les nouveaux locaux
- **Chapitre 4584** : +5 000 € de dépenses pour travaux en co-maîtrise d'ouvrage pour la commune de Limonest. On retrouve ces 5 000 € en recettes.

Recettes :

En ce qui concerne les recettes :

- **Chapitre 021** : +1 027 190 € qui viennent de la section de fonctionnement
- **Chapitre 027** : -2 506 000 € de par le fait que nous n'avons pas encore vendu les locaux
- **Chapitre 10** : +9 200 € dus à l'ajustement de la prévision de FCTVA
- **Chapitre 13** : -75 000 € pour l'ajustement de la prévision des recettes du fait de la non-réalisation des travaux
- **Chapitre 16** : +1 284 265 € pour la régularisation de la prévision de l'emprunt d'équilibre 2021. Comme on n'a pas vendu, on retrouve cela sur les emprunts.
- **Chapitre 27** : +158 000 € dont 125 000 € au titre de la TVA ENEDIS et le remboursement du capital d'emprunt pour le budget annexe photovoltaïque
- **Chapitre 4582** : +5 000 € concernant la co-maîtrise d'ouvrage pour la commune de Limonest

M. PEREZ.- Y a-t-il des questions, remarques ou besoins de précision ? Pas de question ni remarque.

S'il n'y a pas de prise de parole, je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

Pour :	54	(164 voix)
Contre :	0	(0 voix)
Abstention(s) :	6	(13 voix)

**BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES » 2021
DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, vice-présidente déléguée aux Finances

Confer page 36.

Mme SUBAÏ.- Nous avons une décision modificative de 9 000 € à faire qui se répartit comme suit pour les dépenses :

❖ **Section d'exploitation :**

Dépenses :

- **Chapitre 011** Charges à caractère général : -10 040 € en ce qui concerne les dépenses d'exploitation ;
- **Chapitre 012** Charges de personnel : -3 000 € ;
- **Chapitre 66** Charges financières : 4 040 €.

Soit un total de 9 000 €.

Recettes :

Pour ce qui concerne les recettes :

- **Chapitre 70** Produits et services : -9 000 € issus des recettes d'ENEDIS.

❖ **Section d'investissement :**

Dépenses :

Pour la section d'investissement, concernant les dépenses :

- **Chapitre 16** Remboursements d'emprunts : +33 000 €
- **Chapitre 21** Immobilisations corporelles : -33 000 €

Soit un total de 0 € au niveau de la décision modificative.

M. PEREZ.- Y a-t-il des questions ? *Pas de question ni remarque.*

Il est procédé au vote électronique.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

Pour :	55	(165 voix)
Contre :	0	(0 voix)
Abstention(s) :	5	(12 voix)

**BUDGET PRINCIPAL
AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Rapporteur : Madame Corinne SUBAI, vice-présidente déléguée aux Finances

Confer page 40.

Mme SUBAI.- Vous savez que pour fonctionner nous avons besoin d'ouvrir des crédits en investissement et l'on doit vous demander votre accord pour cette ouverture.

On a droit d'aller à concurrence de 1/4 du budget des crédits ouverts sur l'investissement 2021, ce qui correspond à notre budget divisé par 4. Ce qui nous fait une possibilité, si vous en êtes d'accord, d'ouverture de ces crédits par rapport aux montants qui vous sont affichés jusqu'au moment où le budget sera voté.

Chapitre	Intitulé	Budget 2021 (€uros)	Autorisation 2022 (en €uros)
13	Subvention d'investissement	383 726,24	95 931,56
20	Immobilisations incorporelles	57 242,00	14 310,05
21	Immobilisations corporelles	204 381,77	51 095,44
23	Immobilisations en cours	45 266 269,04	11 316 567,26
27	Autres immobilisations financières	72 175,00	18 043,75
041	Opérations patrimoniales	1 600 000,00	400 000,00
4581	Opérations pour le compte de tiers	1 728 053,44	432 013,36

M. PEREZ.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? *Pas de question ni remarque.*

Si ce n'est pas le cas, je procède au vote.

Il est procédé au vote électronique.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 54 (164 voix)
Contre : 0 (0 voix)
Abstention(s) : 6 (13 voix)

**BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES »
AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Rapporteur : Madame Corinne SUBAI, vice-présidente déléguée aux Finances

Confer page 41

Mme SUBAI.- Il en est de même en ce qui concerne le budget annexe, le budget 2021 étant de 2 000 €, on a 500 € de demande d'ouverture de crédit.

Chapitre	Intitulé	Budget 2021 (en €uros)	Autorisation 2022 (en €uros)
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	500,00

M. PEREZ.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? *Pas de question ni remarque.*

Si ce n'est pas le cas, je procède au vote.

Il est procédé au vote électronique.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

Pour :	53	(162 voix)
Contre :	0	(0 voix)
Abstention(s) :	7	(15 voix)

Mme SUBAÏ.- Certains pourront se demander pourquoi je demande l'ouverture des crédits seulement en investissement et pas en fonctionnement et la réponse est que pour le fonctionnement nous n'avons pas besoin de le passer en délibération.

Délibération n° C-2021-12-15/07

CONTRIBUTIONS PROVISOIRES 2022 : ACOMPTÉ DE TRÉSORERIE DÈS LE MOIS DE JANVIER 2022

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, vice-présidente déléguée aux Finances

Confer page 43

Mme SUBAÏ.- La circulaire n° E-2021-32 nous permet de demander un versement des acomptes de trésorerie dès le mois de janvier sans attendre le mois d'avril. Pour cela, nous avons besoin de votre accord.

Dans un premier temps, on se base sur l'année précédente, en l'occurrence sur 2021. Le montant total s'élevant à 24 783 347,68 €, on prévoit 1/12^{ème} par mois jusqu'au mois d'avril puis on réajustera en fonction du réel.

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

M. PEREZ.- Une précision sur le montant des contributions 2021 qui sont fiscalisées. En 2019, la part des contributions fiscalisées était à 91 %, en 2020 elle était encore à 91 % et en 2021, on est passé à 93 % en lien avec une dynamique de travaux qui sont fortement à la hausse.

Je remercie Corinne SUBAÏ pour ces présentations.

Mme SUBAÏ.- Je remercie notre Responsable Budgets et Comptabilité pour son travail.

M. PEREZ.- Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

Pour :	53	(156 voix)
Contre :	0	(0 voix)
Abstention(s) :	7	(21 voix)

INSTAURATION DU « FORFAIT MOBILITÉS DURABLES »

Rapporteur, Madame BRUNEL-VIEIRA, vice-présidente déléguée aux Ressources humaines

Confer page 45

Mme BRUNEL VIEIRA.- Vous savez que la loi d'orientation des mobilités de 2019 instaure un forfait mobilités durables dans la fonction territoriale. Ce dispositif a pour but de favoriser l'utilisation de modes alternatifs et durables. Il s'agit du trajet domicile/travail en vélo personnel ou en covoiturage, pour des déplacements d'au moins 100 jours par an avec une modulation selon le temps de travail et la présence de l'agent.

Le montant est de 200 € maximum par an, forfait exclusif de toute autre prise en charge des frais de déplacement.

Il vous est proposé d'approuver ce forfait mobilités durables pour favoriser les déplacements en vélo et le covoiturage.

M. PEREZ.- Y a-t-il des questions ou des besoins de précision sur ce forfait mobilités durables que certains d'entre vous ont dû adopter en conseil municipal ? *Pas de questions.*

Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

Pour :	53	(163 voix)	
Contre :	1	(1 voix)	Ph. NICOLAS (Curis au Mont d'Or)
Abstention(s) :	6	(13 voix)	

MODIFICATION DES STATUTS DU 3 JUILLET 2020 - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT AU TITRE DE LA COMPÉTENCE « ÉCLAIRAGE PUBLIC » SUITE AU TRANSFERT DE CETTE COMPÉTENCE DE DEUX COMMUNES ET ADJONCTION DE DEUX COMPÉTENCES

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Confer page 47

M. PEREZ.- Je rappelle les modalités de vote pour les délibérations d'intérêt commun concernant la modification des statuts.

- Métropole de Lyon : 1 délégué = 8 voix
- Communes de la Métropole : 1 délégué = 1 voix
- Communes hors Métropole : 1 délégué = 2 voix.

La délibération est adoptée à la majorité renforcée et il faut, pour être adoptée, recueillir les 2/3 des suffrages exprimés.

Cette modification des statuts concerne l'article 1 des statuts du syndicat relatif à la composition du syndicat suite au transfert de compétence de deux communes, ainsi que l'article 4.2 avec l'adjonction de deux compétences.

Je ne vous relis pas toute la délibération dont vous avez eu connaissance, mais un *considérant* a été ajouté à la demande de la préfecture :

« Considérant que le SIGERly souhaite lutter contre la précarité énergétique ; et qu' en application des dispositions de l'article L 2224-34 du Code général des collectivités territoriales, ce dernier est compétent pour réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en gaz, en chaleur

ou en basse tension pour l'électricité et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur ce territoire (ces actions pouvant également tendre à maîtriser la demande d'énergie des consommateurs en situation de précarité énergétique) En ce qui concerne le transfert de la compétence éclairage public, il s'agit de la modification de la liste des membres adhérents à la compétence éclairage public : à compter du 1^{er} janvier 2022 sont ajoutées les communes de La Mulatière et de Pierre Bénite, ce qui fera 49 communes adhérentes à la compétence éclairage public. Je tiens à remercier les élus de ces deux communes qui nous manifestent leur confiance avec cette délégation de compétence ».

Je salue cette bonne dynamique avec, lors d'un prochain comité syndical, une modification des statuts puisque la commune de Saint Genis Laval a déjà délibéré la délégation de compétence au SIGERLy, nous atteindrons donc 50 communes. Nous restons à l'écoute d'autres opportunités éventuelles notamment lors de nos rencontres en mairie.

Je rappelle la vision du SIGERLy et des élus notamment des membres du Bureau qui sont, je le pense, suivis par l'ensemble des élus des communes, sur l'éclairage public avec une réduction de la consommation énergétique de l'éclairage, une sobriété des usages. Des choses sont déjà réalisées dans vos communes avec l'aide des services du SIGERLy sur la mise en place d'horloge astronomique, l'abaissement de puissance, l'extinction potentielle selon les souhaits des communes de certains quartiers ou de la ville en entier. Cela nous permettra aussi de faire face à la hausse du coût de l'énergie.

En ce qui concerne l'adjonction de deux compétences notamment avec la mise en place de la compétence infrastructure de recharge de véhicules électriques, je précise que pour les communes de la métropole de Lyon un plan de déploiement est mis en place par la Métropole de Lyon et il y a un travail en cours entre le SIGERLy et la Métropole de Lyon. Cependant, les 8 communes hors Métropole ne peuvent pas bénéficier de ce plan de déploiement, il nous faut donc prendre la compétence infrastructure de recharge de véhicules électriques pour les accompagner. On verra ensuite ce qui se passe sur l'ensemble des communes du territoire. Je tenais aussi à vous préciser qu'on échange beaucoup avec d'autres syndicats d'énergie qui ont avancé sur ce sujet, notamment le syndicat d'énergie d'Ille-et-Vilaine, SDE 35, qui a déjà finalisé son schéma directeur ; le nôtre ne sera lancé qu'en 2022. Et comme déjà évoqué en début de soirée, nous travaillons sur notre territoire très dense de l'agglomération lyonnaise à réfléchir à un dispositif spécifique sur les copropriétés qui entreraient dans la concession électrique du SIGERLy.

Enfin, en ce qui concerne la deuxième compétence que nous ajouterons à nos statuts, à savoir la lutte contre la précarité énergétique, grâce à la compétence concession distribution publique d'électricité et de gaz avec notre compétence **AOVE**, nous souhaitons avoir cette compétence pour mener un certain nombre d'actions, mais je vous le préciserai dans la délibération suivante à propos du pacte – 15%.

Il est proposé aux membres du Comité d'approuver le transfert de la compétence Éclairage public pour les communes de La Mulatière et de Pierre-Bénite à compter du 1^{er} janvier 2022, d'adopter l'ensemble des modifications statutaires telles que décrites ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2022, de prendre acte que cette modification n'entraîne aucune modification des articles 6 et 7 des statuts déterminant les modalités de gouvernance de notre syndicat et d'autoriser le président à signer tous les actes et documents administratifs et financiers nécessaires à ce transfert, notamment le procès-verbal contradictoire des biens transférés étant entendu qu'il en rendra compte en comité comme le prévoit la réglementation.

Y a-t-il des questions ou des besoins de précision ?

M. MILLET.- Si je peux me permettre, je voudrais souligner que, concernant la compétence précarité, on est typiquement sur des compétences qui sont de fait partagées. Les communes et la Métropole agissent et le SIGERLy, dans le cadre de sa concession des réseaux, agira. Bien évidemment, dès qu'une compétence est déléguée, cela veut dire qu'elle n'est exercée que par celui à qui elle est déléguée, or ici il y a nécessairement une coopération de l'ensemble des acteurs. Je pense que dans la mise en œuvre de ces actions, il faudra avoir le souci, comme on le fait sur plein d'autres sujets, de travailler en étroit lien avec les communes.

M. PEREZ.- On est dans le cadre d'une compétence partagée et tu devances mes explications concernant la prochaine délibération visant à expliquer précisément ce sur quoi le SIGERLy pourra apporter sa pierre à l'édifice en termes de lutte contre la précarité énergétique.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

Pour :	56	(159 voix)
Contre :	0	(0 voix)
Abstention(s) :	4	(18 voix)

❑ Délibérations relatives à une compétence particulière

M. PEREZ.- Je vous rappelle les modalités de vote pour les délibérations de compétences particulières sur les concessions de distribution publique de gaz et d'électricité :

- Métropole de Lyon : 1 délégué = 4 voix
- 8 Communes hors Métropole : 1 délégué = 1 voix.

La délibération est adoptée à la majorité simple et il faut, pour être adoptée, recueillir plus de la moitié des suffrages exprimés, sauf mention spécifique dans les délibérations.

Délibération n° C-2021-12-15/10

ADHÉSION AU PACTE -15% PROPOSÉ PAR L'ASSOCIATION AMORCE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président

Confer page 51

M. PEREZ.- Conformément à ses axes stratégiques, le SIGERly souhaite participer avec d'autres collectivités (communes, CCAS qui interviennent sur cette thématique de la précarité énergétique) à l'expérimentation d'un programme Stratégies territoriales de résorption de la précarité énergétique - Pacte -15 %, coordonnée par l'association Amorce et financée par un programme national sur les Certificats d'économies d'énergie (CEE), programme du Ministère de la Transition écologique.

L'enjeu porte sur la massification des travaux de rénovation énergétique et la baisse significative des consommations énergétiques des logements occupés par des foyers précaires. Le SIGERly ambitionne de devenir acteur de la lutte contre la précarité énergétique sur le premier volet de l'expérimentation relatif au repérage des ménages précaires. Régulièrement, lors des comptes rendus d'activité de nos concessionnaires, EDF, ENEDIS et GRDF, nous avons une présentation des actions menées sur ce sujet, mais on s'aperçoit qu'ils interviennent très tard dans le processus autour de la précarité énergétique. Cependant, d'après divers échanges que nous avons eus avec ENEDIS et GRDF, ils ont une possibilité d'accès aux données et un croisement de données énergétiques, thermiques, de différentes choses qui nous permettent de cibler plus précisément un certain nombre de quartiers où les gens pourraient être en situation de précarité énergétique. Puis, les différents acteurs, communes, CCAS, associations, Métropole de Lyon, pourraient prendre la suite.

La précarité énergétique touche toutes les couches de la société, ce n'est pas nécessairement que dans des quartiers défavorisés ou dans des grandes tours construites dans les années 60 et où on n'a pas fait de travaux. Il y aura de plus en plus de précarité énergétique sur des territoires résidentiels où des retraités avec des petites pensions habitent dans des maisons construites entre les années 50 et les années 80, très mal isolées. Ces personnes vont se retrouver face à la hausse des prix de l'énergie et donc dans une situation de précarité énergétique. C'est un exemple parmi d'autres, mais il est difficile de repérer ces ménages, d'autant que le fonds de solidarité logement de la Métropole n'est pas consommé en totalité parce que les gens n'osent pas ou ne savent pas. Lors de la journée du 10 novembre, on a aussi pu constater que ça peut être parfois un parcours du combattant pour les habitants en difficulté. Nous voudrions donc pouvoir travailler sur ce repérage, raison pour laquelle nous avons candidaté à ce dispositif et nous avons été retenus.

Nous vous demandons donc d'approuver cette adhésion au pacte -1,5 %. Nous continuerons le travail en lien avec la Métropole et avec les communes, mais on va demander beaucoup à nos concessionnaires pour qu'ils œuvrent au-delà de ce qu'ils ont pu réaliser jusqu'à présent.

Je lis le message dans le chat : « pas que dans les quartiers prioritaires, certes, mais de là à dire dans toutes les couches de la société, il y a un pas. Je ne crois pas que les 1 % de revenus les plus élevés soient très concernés. »

Je partage.

Voilà pour cette présentation visant à évoquer la façon dont le SIGERly essaye de se positionner sur le sujet et veut challenger nos concessionnaires qui peuvent aller plus loin sur ce sujet et ne pas seulement nous proposer des actions qui arrivent très tardivement dans la potentialité d'actions menées pour lutter contre la précarité énergétique.

Y a-t-il d'autres remarques, questions ou besoins de précision ? *Pas de remarques, questions ou besoins de précisions.*

Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

Pour :	20	(65 voix)
Contre :	0	(0 voix)
Abstention(s) :	1	(4 voix)

M. PERARDEL.- Dans le chat, des personnes ont demandé pourquoi on n'avait pas le droit de voter. Ce sont uniquement la Métropole et les communes hors Métropole qui peuvent voter.

M. PEREZ.- C'est pour cela qu'on fait un rappel avant les délibérations pour expliquer qui peut voter et pourquoi.

Sur les sujets concernant les concessions de distribution publique de gaz et d'électricité, ce sont les délégués de la Métropole et les délégués des communes hors Métropole qui votent. Pour les communes métropolitaines, ce sont vos délégués métropolitains qui vous représentent.

Délibération n° C-2021-12-15/11

**DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE DÉSAFFECTÉE AO 316 SISE LA ROTONNIÈRE
43 AVENUE JEAN MOULIN À GRIGNY**

Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, vice-président, délégué à la distribution publique d'énergies et aux relations avec les concessionnaires

Confer page 52

M. MILLET.- Monsieur le Président, chers collègues, bonsoir, une délibération pour une parcelle de 10 m² rue Jean Moulin à Grigny.

Un accord entre ENEDIS et un promoteur qui intègre un transformateur dans une construction libère une parcelle de 10 m². Cette parcelle était affectée à ENEDIS pour le service public, il faut donc qu'elle soit désaffectée et transférée d'ENEDIS au SIGERly et déclassée du service public pour redevenir un foncier privé du SIGERly. C'est le sens de cette délibération.

M. PEREZ.- Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Je passe au vote.

Il est procédé au vote électronique.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 20 (65 voix)
Contre : 0 (0 voix)
Abstention(s) : 1 (4 voix)

QUESTIONS DIVERSES

M. PEREZ.- Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Y a-t-il des questions diverses ?

M. CHIKH.- Juste une remarque, je constate qu'en visio nous avons considérablement progressé, c'est toujours agréable de voir qu'on a une belle qualité de visio et de participation de toutes et tous.

M. PEREZ.- Je remercie Ikhlef CHIKH, notre vice-président pour la commune de Villeurbanne, et je partage parce que c'est toujours compliqué et difficile. Nous avons fait deux réunions en présentiel, et là il y avait besoin de réaliser une visio, mais c'est toujours complexe d'arriver à gérer cela, mais les services le font très bien.

Malheureusement, nous avons tous pris l'habitude de ces visios depuis mars 2020. Je remercie les services pour tout le travail tout au long de l'année parce que tout ce que l'on vote ce soir, c'est tout ce qu'ils font au quotidien et ils le font très bien, je pense, et dans vos communes vous êtes satisfaits.

Je veux partager mes vœux de bonnes fêtes de fin d'année, que vous profitiez de vos proches, dans les conditions que l'on connaît actuellement. J'ai hâte de vous retrouver dès l'année prochaine en février 2022, à Fontaine-Saint-Martin, sous réserve des conditions sanitaires. Et nous aurons l'occasion de retourner à Bron qui aurait dû nous accueillir ce soir.

Passez de très bonnes fêtes, à très bientôt.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.)



COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2020-09-16/04 du 16 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Considérant que le Bureau syndical est tenu de rendre compte des décisions prises sur délégation du Comité, est exposée ci-après la synthèse de celles-ci :

N° Délibération	Date (exécutoire)	Objet
B_2021-10-01/01	05/10/2021	<ul style="list-style-type: none">Adhésion au dispositif cdg69 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.
B_2021-10-01/02	05/10/2021	<ul style="list-style-type: none">Modification du tableau des emplois et des effectifs.
B_2021-10-01/03	05/10/2021	<ul style="list-style-type: none">Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au SYTRAL pour la réalisation des travaux d'éclairage public dans le cadre de la création de la ligne de tramway T10 Gare de Vénissieux Gerland.
B_2021-10-01/04	05/10/2021	<ul style="list-style-type: none">Convention de financement par la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE (AMI MERISIER).
B_2021-10-01/05	05/10/2021	<ul style="list-style-type: none">Adhésion de la commune de Saint Symphorien d'Ozon au Conseil en énergie partagé (CEP).
B_2021-11-05/01	08/11/2021	<ul style="list-style-type: none">Vente à un opérateur privé d'une parcelle inutilisée dans le cadre de la concession de distribution d'électricité (parcelle A931 à Bron)
B_2021-11-05/02	08/11/2021	<ul style="list-style-type: none">Adhésion de la commune de Rochetaillée-sur-Saône au Conseil en énergie partagé (CEP).
B_2021-11-05/03	08/11/2021	<ul style="list-style-type: none">Adhésion de la commune de Tassin la Demi-Lune au Conseil en énergie partagé (CEP).
B_2021-11-05/04	08/11/2021	<ul style="list-style-type: none">Projet d'adhésion au pacte -1.5% proposé par l'association AMORCE dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique.
B_2021-12-10/01	13/12/2021	<ul style="list-style-type: none">Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le centre de gestion du Rhône (cdg69) dans le cadre d'une convention unique

N° Délibération	Date (exécutoire)	Objet
B_2021-12-10/02	13/12/2021	• Financement par fonds de concours de la commune de Givors pour l'opération de remplacement de sources lumineuses énergivores
B_2021-12-10/03	13/12/2021	• Attribution de l'accord-cadre n° 2021.13 : travaux d'éclairage public <25 000 € et maintenance de l'éclairage public.



**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ
N° C-2021-02-24/02 DU 24 FÉVRIER 2021**

Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 24 février 2021, Monsieur le Président rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 22 septembre 2021, à savoir :

☞ Signature le 28 octobre 2021 du marché n° 2021.14 relatif à des contrôles de compactage des tranchées, pour une durée de 4 ans :

- Attributaire des lots 1 et 2 : SERAL
- Attributaire des lots 3 et 4 : AEC SERVICES

☞ **Accord-cadre n°19.04 : notification** mission de maîtrise d'œuvre partielle associée à la réalisation de travaux :

N° de marché subséquent	Affaire	Offre retenue	Montant forfaitaire initial du marché en € HT	Date de notification
19.04/147	du 44 au 52 de la rue de Genève à Rillieux-la-Pape	SAFEGE	4 978,00	10/09/2021
19.04/152	Route de la Garde à Limonest	ERCD	39 550,00	15/10/2021
19.04/153	rue Neuve à Fleurieu-sur-Saône	ERCD	3 909,18	15/10/2021
19.04/154	chemin du Margueret à Montanay	BCI	5 836,80	15/10/2021
19.04/156	Rue Rouillat à Chaponost	ERCD	4 617,00	15/10/2021

☞ **Accord-cadre n° 2020.06 lot 9 : notification** de marchés subséquents passés pour des travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public :

N° de marché subséquent	Affaire	Offre retenue	Montant prévisionnel du marché en € HT	Date de notification
2020.06.09/06	Rue Rochon à Couzon-au-Mont-d'Or	EIFFAGE	425 109,48	10/09/2021
2020.06.09/07	Rue Mardoré à Rochetaillée-sur-Saône	EIFFAGE	411 989,50	15/10/2021

☞ **Décision n° DC-2021-180-A** du 24 septembre 2021 : Création d'une régie d'avance pour les achats de petits montants ;

☞ **Arrêté n° A_2021-014_A** du 12 octobre 2021 : Délégation attribuée à Monsieur Philippe PERARDEL, 4^{ème} vice-président, en charge de la Gestion des locaux et des Moyens Généraux, pour représenter le syndicat lors de l'état des lieux des locaux situés dans l'immeuble Organdi, 1 esplanade Miriam MAKEBA à Villeurbanne.



DÉLIBÉRATIONS

☐ Délibérations d'intérêt commun

Délibération n° C-2021-12-15/01

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2021

Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente ;

Considérant que Monsieur le Président du SIGERLy soumet aux membres du Comité le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux délégués le 8 décembre 2021 ;

Considérant que Monsieur le Président invite les délégués à formuler leurs observations ;

Compte tenu des observations ;

Le Comité syndical

ADOpte le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021.

Nombre de délégués votants :	60 (177 voix)
<i>Nombre de délégués avec 8 voix :</i>	<i>16 (dont 5 pouvoirs)</i>
<i>Nombre de délégués avec 2 voix :</i>	<i>5</i>
<i>Nombre de délégués avec 1 voix :</i>	<i>39 (dont 2 pouvoirs)</i>

Nombre de suffrages exprimés :	53 (162 voix)
Nombre d'abstention :	7 (15 voix)

Majorité simple

Après en avoir délibéré **à la majorité des suffrages exprimés :**

Pour :	53 (162 voix)
Contre :	0 (0 voix)
Abstention(s) :	7 (15 voix)

Date de réception en Préfecture : 20/12/2021

Date d'affichage : 20/12/2021



CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, vice-présidente déléguée aux Finances

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2321-2 et R2321-2 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 pour le budget Principal ;

Considérant qu'en cas de litige, une provision doit être impérativement constituée par délibération de l'assemblée délibérante dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité, sans préjudice de l'issue de celui-ci ; cette provision est constituée à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. Lorsque le risque se concrétise, il convient de reprendre la provision et de régler la condamnation. Si le risque est écarté, la provision est reprise par une recette de la section de fonctionnement.

Considérant que par, jugement en date du 30 juin 2021 le tribunal administratif de Lyon a condamné le SIGERLy dans le cadre d'un litige qui l'oppose à l'un de ses anciens agents et relatif au montant de la rémunération perçue lors de sa mise en congé spécial ;

Considérant que, sur les conseils de son avocat, le SIGERLy a fait appel de ce jugement devant la Cour administrative d'appel ;

Considérant que le montant des indemnités éventuellement dues est estimé à environ 25 000 euros ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAÏ ; vice-présidente

Le Comité syndical :

APPROUVE la constitution de la provision pour risque et charge d'un montant de 25 000 € au titre de la procédure contentieuse ouverte ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits en Décision Modificative n°2 du Budget Principal à l'article 6875 chapitre 68.

Nombre de délégués votants :	60 (177 voix)
<i>Nombre de délégués avec 8 voix :</i>	<i>16 (dont 5 pouvoirs)</i>
<i>Nombre de délégués avec 2 voix :</i>	<i>5</i>
<i>Nombre de délégués avec 1 voix :</i>	<i>39 (dont 2 pouvoirs)</i>

Nombre de suffrages exprimés :	53 (163 voix)
Nombre d'abstention :	7 (14 voix)

Majorité simple

Après en avoir délibéré **à la majorité des suffrages exprimés :**

Pour : 53 (163 voix)
Contre : 0 (0 voix)
Abstention(s) : 7 (14 voix)

Date de réception en Préfecture : 20/12/2021

Date d'affichage : 20/12/2021



Délibération n° C-2021-12-15/03

BUDGET PRINCIPAL 2021 DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Madame Corinne SUBAI, vice-présidente déléguée aux Finances

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2021-02-24/03 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 24 février 2021 ;

Vu la délibération n C-2021-03-24/02 adoptant le budget primitif 2021 lors du Comité syndical du 24 mars 2021 ;

Vu la délibération n C-2021-06-16/09 adoptant le budget supplémentaire 2021 lors du Comité syndical du 16 juin 2021 ;

Vu la délibération n C-2021-09-22/03 adoptant la décision modificative n 1 lors du Comité syndical du 22 septembre 2021 ;

Conformément à l'instruction M14, il est demandé aux membres du Comité de bien vouloir décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2021 du Budget Principal, l'inscription en prévision des crédits suivants, en **Décision Modificative n°2 :**

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement, cette décision modificative n°2 est l'occasion d'ajuster à la baisse les crédits ouverts et de dégager une épargne supplémentaire au profit de la section d'investissement et concerne les chapitres suivants:

- **-600 350,00 €** sur le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » : ajustements par les services des frais d'achat d'énergie, d'études énergétiques, des frais de location immobilière, et des frais de maintenance selon taux de réalisation.
- **-100 000,00 €** sur le chapitre 012 « *Frais de personnel* » : ajustement de la prévision, suite aux mobilités et mouvements non prévisibles et à certaines campagnes de recrutements retardées.

- **+1 089 000,00 €** sur le chapitre 014, dépenses liées à la TCCFE suite à une évolution à la hausse des consommations d'électricité (pour mémoire, c'est une dépense car nous reversons le produit de la taxe à nos adhérents et ne conservons qu'1% pour effectuer le contrôle des fournisseurs)
- **-1 000,00 €** sur le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courantes* » : ajustement à la baisse des frais de missions des Élus lié à la baisse des déplacements avec l'organisation des visioconférences.
- **-100 000,00 €** sur le chapitre 66 « *Charges Financières* » : ajustement de la prévision des Intérêts courus et non échus.
- **+1 027 190 €** sur le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* ».
- **+25 000,00 €** sur le chapitre 68 « *Dotations aux provisions* » : constitution de la provision pour les contentieux.

• **Détail des Dépenses par article de la section de fonctionnement :**

Nature	Libellé	Montant en Euros
60612(chap.011)	Énergie - Électricité	-340 000,00
60633 (chap.011)	Fourniture de voirie	-2 000,00
6132 (chap.011)	Location immobilière	-125 000,00
6156(chap.011)	Maintenance	-10 500,00
617 (chap.011)	Etudes et Recherches	-100 000,00
6236 (chap.011)	Catalogues et imprimés	-1 500,00
6251 (chap.011)	Voyages et déplacements	-3 550,00
6257(chap.011)	Réceptions	-13 000,00
6281(chap.011)	Concours divers	-4 800,00
64111 (chap.012)	Rémunération principale	-100 000,00
7398(chap.014)	Reversement, restitutions ...	1 089 000,00
023 (chap.023)	Virement à la section Investissement	1 027 190,00
6532 (chap.65)	Autres charges exceptionnelles	-1 000,00
66112 (chap.66)	Intérêts courus et non échus	-100 000,00
6875 (chap.68)	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	25 000,00
Total		1 339 840,00

En Recettes de fonctionnement, il est proposé d'ajuster les crédits ouverts pour un total de 1 339 840,00 €, ces ajustements concernent principalement :

- **+3 900,00 €** sur le chapitre 013 « *Atténuation de Charges* » : versement du Ministère du travail concernant l'aide liée à l'apprenti, et aux remboursements URSSAF.
- **+148 000,00 €** sur le chapitre 70 « *Produits des Services* » : ajustement de la prévision des travaux liés aux opérateurs cablés.
- **+1 100 000,00 €** sur le chapitre 73 « *Impôts et Taxes* » : recettes TCCFE liés à la hausse des consommations d'électricité.
- **+50 000,00 €** sur le chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » : ajustement des recettes des redevances de concessions.
- **+4 040,00€** sur le chapitre 76 « *Produits financiers* » : ajustement de la prévision liée aux intérêts d'emprunt du budget annexe « photovoltaïque ».

- **+33 900,00 €** sur le chapitre 77 « *Produits exceptionnels* » : cet ajustement est lié à la fois aux pénalités perçues pour retard d'exécution de prestations dans le cadre des marchés EP-DCR, et aux remboursements suite à des sinistres d'éclairage public.

• **Détail des Recettes par article de la section de fonctionnement**

Nature	Libellé	Montant en Euros
6419 (013)	Remboursement sur rémunération personnel	3 000,00
6459 (013)	Remboursement sur charges de Sécurité Social	900,00
704 (chap.70)	Travaux	130 000,00
70688 (chap.70)	Autres prestations de services	11 000,00
70878 (chap.70)	Remb.par d'autres contribuables	7 000,00
7351 (chap.73)	Taxe sur l'électricité	1 100 000,00
757 (chap.75)	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	50 000,00
76233 (chap.76)	Produits Financiers	4 040,00
7711 (chap.77)	Dedits et pénalités perçus	10 900,00
7718 (chap.77)	Autres Prduits exceptionnels divers	23 000,00
Total		1 339 840,00

Section d'investissement

En Dépenses d'Investissement, les quelques prévisions proposées aboutissent à une baisse d'un montant total de - 97 345,00 € et concernent notamment :

- **-62 500,00 €** sur le chapitre 16 « *Emprunts et dettes* » : ajustement de la prévision inscrite sur la mauvaise imputation, transfert de la prévision au chapitre 27 dépôt et cautionnement.
- **-114 400,00 €** sur le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » : régularisation des dépenses, pas d'achats de véhicules de service, de mobilier de bureaux, et d'outillages de voirie.
- **+2 380 ,00 €** sur le chapitre 23 « *Travaux en cours* », ajustement des frais de publicité de marchés (BOAMP).
- **+72 175,00 €** sur le chapitre 27 « *Autres immobilisations financières* » : versement du dépôt de garantie pour les nouveaux locaux.
- **+5 000,00 €** sur le chapitre 4581 « *Opération sous mandat* » : dépenses pour travaux en co maitrise d'ouvrage pour la commune de Limonest.

• **Détail des Dépenses par article de la section d'investissement**

Nature	Libellé	Montant en Euros
165 (chap.16)	Dépôts et cautionnements reçus	-62 500,00
21578 (Chap.21)	Autres Matériels et Outillages de Voirie	- 5 000,00
2182 (chap.21)	Matériel de transport	-26 000,00
2184 (chap.21)	Mobilier	-83 400,00
2318 (chap.23)	Autres Immo corporelles	2 380,00
275 (chap.27)	Dépôts et cautionnements versés	72 175,00
458191 (chap.4581)	Opérations sous mandat Limonest Route de ST André	5 000,00
Total		-97 345,00

En recette d'investissement, il est proposé de ré ajuster les crédits ouverts pour un total de -97 345,00€ pour constater :

- **+1 027 190,00 €** sur le chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* ».
- **-2 506 000,00 €** sur le chapitre 024 « *Produits des cessions* » : ajustement de la prévision de la vente des locaux, le dossier étant en cours et ne sera réalisé qu'en 2022.
- **+ 9 200,00 €** sur le chapitre 10 « *Dotation* » : ajustement de la prévision du FCTVA.
- **-75 000 ,00 €** sur le chapitre 13 « *Subvention d'Investissement* » : ajustement de la prévision de recettes d'équipement en raison de la non réalisation des travaux concernés.
- **+1 284 265 ,00 €** sur le chapitre 16 « *Emprunts et Dettes* » régularisation de la prévision de l'emprunt d'équilibre 2021 qui s'élève à 11,16 M d'€.
- **+158 000,00 €** sur le chapitre 27 « *Autres Immobilisations financières* » : ajustement de la prévision liée aux recettes de TVA d'Enedis, et aux remboursements du capital d'emprunt par le budget annexe « photovoltaïque ».
- **+5 000,00 €** sur le chapitre 4582 « *Opération sous mandat* » : recettes pour les travaux en co maitrise d'ouvrage pour la commune de Limonest.

• **Détail des Recettes par article de la section d'investissement**

Nature	Libellé	Montant en Euros
021 (chap.021)	Virement de la section de fonctionnement	1 027 190,00
024 (chap.024)	Produits des cessions d'immobilisations	-2 506 000,00
10222 (chap.10)	FCTVA	9 200,00
13258 (chap.13)	Subvention autres groupements	-75 000,00
1641 (chap.16)	Emprunts auprès des établissements financiers	1 284 265,00
2762 (chap.27)	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	125 000,00
27638 (chap.27)	Créances sur des collectivités et établissements publics	33 000,00
458291 (chap.4582)	Opérations sous mandat Limonest Route de ST André	5 000,00
Total		-97 345,00

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET VOTÉ PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en Euros)	Propositions nouvelles DM n° 2 (en Euros)	Total budgétaire (en Euros)
Dépenses de fonctionnement				
011	Charges à caractère général	10 589 348,78	-600 350,00	9 988 998,78
012	Charges de personnel	2 506 000,00	-100 000,00	2 406 000,00
014	Atténuations de produits	14 850 000,00	1 089 000,00	15 939 000,00
023	Virement à la section d'investissement	19 820 000,00	1 027 190,00	20 847 190,00
042	Opérations d'ordre entre sections	7 306 516,41	0,00	7 306 516,41
65	Autres charges de gestion courante	58 480,00	-1 000,00	57 480,00
66	Charges financières	1 990 416,65	-100 000,00	1 890 416,65
67	Charges exceptionnelles	7 500,00	0,00	7 500,00
68	Dotations aux provisions	0,00	25 000,00	25 000,00
Total dépenses de fonctionnement		57 128 261,84	1 339 840,00	58 468 101,84
Recettes de fonctionnement				
002	Excédent antérieur reporté fonct.	4 232 334,08	0,00	4 232 334,08
013	Atténuation de charges	0,00	3 900,00	3 900,00
042	Opérations d'ordre entre sections	1 716 498,22	0,00	1 716 498,22
70	Produits des services	525 654,00	148 000,00	673 654,00
73	Impôts et taxes	15 000 000,00	1 100 000,00	16 100 000,00
74	Dotations et participations	26 656 801,93	0,00	26 656 801,93
75	Autres produits gestion courante	4 338 000,00	50 000,00	4 388 000,00
76	Produits financiers	1 449,29	4 040,00	5 489,29
77	Produits exceptionnels	4 657 524,32	33 900,00	4 691 424,32
Total recettes de fonctionnement		57 128 261,84	1 339 840,00	58 468 101,84

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM2 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Dépenses d'investissement				
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	8 224 737,42	0,00	8 224 737,42
040	Opérations ordres	1 716 498,22	0,00	1 716 498,22
041	Opérations patrimoniales	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00
13	Subvention d'investissement	383 726,24	0,00	383 726,24
16	Remboursement d'emprunts	17 546 370,08	-62 500,00	17 483 870,08
20	Immobilisations incorporelles	57 242,00	0,00	57 242,00
21	Immobilisations corporelles	318 781,77	-114 400,00	204 381,77
23	Immobilisations en cours	45 263 889,04	2 380,00	45 266 269,04
27	Autres immobilisations financières	0,00	72 175,00	72 175,00
4581	Opérations pour compte de tiers	1 723 053,44	5 000,00	1 728 053,44
Total dépenses d'investissement		76 834 298,21	-97 345,00	76 736 953,21
Recettes d'investissement				
021	Virement section de fonctionnement	19 820 000,00	1 027 190,00	20 847 190,00
024	Produits des cessions	2 506 000,00	-2 506 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	7 306 516,41	0,00	7 306 516,41
041	Opérations patrimoniales	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 086 585,83	9 200,00	20 095 585,83
13	Subventions d'investissement	3 149 262,90	-75 000,00	3 074 262,90
16	Emprunts et dettes assimilées	18 321 100,00	1 284 265,00	19 605 365,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 697 667,25	158 000,00	1 855 667,25
4582	Opérations pour compte de tiers	2 347 165,82	5 000,00	2 352 165,82
Total recettes d'investissement		76 834 298,21	-97 345,00	76 736 953,21

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAÏ ; vice-présidente

Le Comité syndical :

VOTE les crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus.

Nombre de délégués votants :	60 (177 voix)
<i>Nombre de délégués avec 8 voix :</i>	<i>16 (dont 5 pouvoirs)</i>
<i>Nombre de délégués avec 2 voix :</i>	<i>5</i>
<i>Nombre de délégués avec 1 voix :</i>	<i>39 (dont 2 pouvoirs)</i>

Nombre de suffrages exprimés :	54 (164 voix)
Nombre d'abstention :	6 (13 voix)

Majorité simple

Après en avoir délibéré **à la majorité des suffrages exprimés :**

Pour :	54 (164 voix)
Contre :	0 (0 voix)
Abstention(s) :	6 (13 voix)

Date de réception en Préfecture : 20/12/2021

Date d'affichage : 20/12/2021



BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES » 2021 DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Madame Corinne SUBAI, vice-présidente déléguée aux Finances

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2008-02-06/04 en date du 6 février 2008 portant création du budget annexe « Photovoltaïque »

Vu la délibération n° C-2021-02-24/03 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 24 février 2021 ;

Vu la délibération n° C-2021-03-24/03 adoptant le budget primitif 2021 du budget annexe « Photovoltaïques » lors du Comité syndical du 24 mars 2021 ;

Vu la délibération n° C-2021-06-16/10 adoptant le budget supplémentaire 2021 du budget annexe « Photovoltaïques » lors du Comité syndical du 16 juin 2021 ;

Conformément à l'instruction M4, il est demandé aux membres du Comité de bien vouloir décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2021 du budget annexe « Photovoltaïques », l'inscription en prévision des crédits suivants, en **décision modificative n°1** :

SECTION D'EXPLOITATION

• Dépenses d'Exploitation

En dépenses d'exploitation cette décision modificative n°1 est l'occasion d'ajuster à la baisse les crédits ouverts suite aux ajustements réalisés par le service :

Nature	Libellé	Montant en Euros
611 (chap.011)	Sous traitance général	-5 000,00
6135 (chap.011)	Location mobilières	-200,00
61528 (chap.011)	Entretien et Réparations	-2 000,00
6156 (chap.011)	Maintenance	-2 000,00
6161 (chap.011)	Assurance Multi-risque	- 640,00
6288(chap.011)	Divers	-200,00
6215(chap.012)	Frais de Personnel ...	-3 000,00
66111 (chap.66)	Intérêts des emprunts et dettes	4 040,00
Total		- 9 000,00

- **Recettes d'Exploitation**

En recettes d'exploitation cette décision modificative n°1 constate une baisse de la prévision de vente d'électricité :

Nature	Libellé	Montant en Euros
701 (chap.70)	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	-9 000,00
Total		-9 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses d'Investissement**

En dépenses d'investissements, cette décision modificative n°1 permet d'affecter une partie des crédits ouverts et non réalisés sur le remboursement en capital de l'emprunt :

Nature	Libellé	Montant en Euros
1687 (chap.16)	Autres dettes	33 000,00
2181 (chap.21)	Installations générales	-33 000,00
Total		0,00

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET VOTÉ PAR CHAPITRE

SECTION D'EXPLOITATION

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en Euros)	Propositions nouvelles DM n° 1 (en Euros)	Total budgétaire (en Euros)
Dépenses d'Exploitation				
011	Charges à caractère général	32 500,00	-10 040,00	22 460,00
012	Charges de personnel	3 000,00	-3 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	15 332,55	0,00	15 332,55
042	Opérations d'ordre entre sections	90 583,00	0,00	90 583,00
66	Charges financières	13 400,00	4 040,00	17 440,00
Total dépenses d'Exploitation		154 815,55	-9 000,00	145 815,55
Recettes d'Exploitation				
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 332,55	0,00	11 332,55
042	Opérations d'ordre entre sections	17 483,00	0,00	17 483,00
70	Produits des services	126 000,00	-9 000,00	117 000,00
Total recettes d'Exploitation		154 815,55	-9 000,00	145 815,55

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en Euros)	Propositions nouvelles DM1 (en Euros)	Total budgétaire (en Euros)
Dépenses d'Investissement				
040	Opérations ordres	17 483,00	0,00	17 483,00
041	Opérations patrimoniales	8 384,00	0,00	8 384,00
16	Remboursement d'emprunts	53 432,94	33 000,00	86 432,94
21	Immobilisations corporelles	35 000,00	-33 000,00	2 000,00
Total dépenses d'Investissement		114 299,94	0,00	114 299,94
Recettes d'Investissement				
001	Solde d'exécution section d'investissement	0,39	0,00	0,39
021	Virement section de fonctionnement	15 332,55	0,00	15 332,55
040	Opérations d'ordre entre sections	90 583,00	0,00	90 583,00
041	Opérations patrimoniales	8 384,00	0,00	8 384,00
Total recettes d'Investissement		114 299,94	0,00	114 299,94

Les sections d'Exploitation et d'Investissement sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, vice-présidente ;

Le Comité syndical :

VOTE les crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus.

Nombre de délégués votants :	60 (177 voix)
<i>Nombre de délégués avec 8 voix :</i>	<i>16 (dont 5 pouvoirs)</i>
<i>Nombre de délégués avec 2 voix :</i>	<i>5</i>
<i>Nombre de délégués avec 1 voix :</i>	<i>39 (dont 2 pouvoirs)</i>

Nombre de suffrages exprimés :	55 (165 voix)
Nombre d'abstention :	5 (12 voix)

Majorité simple

Après en avoir délibéré **à la majorité des suffrages exprimés :**

Pour :	55 (165 voix)
Contre :	0 (0 voix)
Abstention(s) :	5 (12 voix)

Date de réception en Préfecture : 20/12/2021

Date d'affichage : 20/12/2021



BUDGET PRINCIPAL
AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur : Madame Corinne SUBAI, vice-présidente déléguée aux Finances

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-1 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERly ;

Considérant que l'article L.1612-1 précité prévoit que, lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

Considérant qu'il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;

Considérant qu'il peut également, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à ces modalités de gestion financière avant le vote du budget primitif 2022 (*dont le vote est programmé au mois de mars 2022*) et ce, afin d'assurer le bon fonctionnement du syndicat ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame Corinne SUBAI, vice-présidente ;

Le Comité syndical :

AUTORISE l'ouverture de crédits en dépenses d'investissement tels que définis ci-après :

Chapitre	Intitulé	Budget 2021 (en Euros)	Autorisation 2022 (en Euros)
13	Subvention d'investissement	383 726,24	95 931,56
20	Immobilisations incorporelles	57 242,00	14 310,05
21	Immobilisations corporelles	204 381,77	51 095,44
23	Immobilisations en cours	45 266 269,04	11 316 567,26
27	Autres immobilisations financières	72 175,00	18 043,75
041	Opérations patrimoniales	1 600 000,00	400 000,00
4581	Opérations pour le compte de tiers	1 728 053,44	432 013,36

Nombre de délégués votants : 60 (177 voix)
Nombre de délégués avec 8 voix : 16 (dont 5 pouvoirs)
Nombre de délégués avec 2 voix : 5
Nombre de délégués avec 1 voix : 39 (dont 2 pouvoirs)

Nombre de suffrages exprimés : 54 (164 voix)
Nombre d'abstention : 6 (13 voix)

Majorité simple

Après en avoir délibéré **à la majorité des suffrages exprimés :**

Pour : 54 (164 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention(s) : 6 (13 voix)

Date de réception en Préfecture : 20/12/2021

Date d'affichage : 20/12/2021



Délibération n° C-2021-12-15/06

**BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES »
AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Rapporteur : Madame Corinne SUBAI, vice-présidente déléguée aux Finances

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-1 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n°C-2008-02-06/04 en date du 6 février 2008 portant création du budget annexe « Photovoltaïque »

Considérant que l'article L.1612-1 précité prévoit que, lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

Considérant qu'il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;

Considérant qu'il peut également, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à ces modalités de gestion financière avant le vote du budget primitif 2022 (*dont le vote est programmé au mois de mars 2022*) et ce, afin d'assurer le bon fonctionnement du syndicat ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, vice-présidente ;

Le Comité syndical :

AUTORISE l'ouverture de crédits en dépenses d'investissement tels que définis ci-après :

Chapitre	Intitulé	Budget 2021 (en Euros)	Autorisation 2022 (en Euros)
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	500,00

Nombre de délégués votants : 60 (177 voix)
Nombre de délégués avec 8 voix : 16 (dont 5 pouvoirs)
Nombre de délégués avec 2 voix : 5
Nombre de délégués avec 1 voix : 39 (dont 2 pouvoirs)

Nombre de suffrages exprimés : 53 (162 voix)
Nombre d'abstention : 7 (15 voix)

Majorité simple

Après en avoir délibéré **à la majorité des suffrages exprimés :**

Pour : 53 (162 voix)
Contre : 0 (0 voix)
Abstention(s) : 7 (15 voix)

Date de réception en Préfecture : 20/12/2021

Date d'affichage : 20/12/2021



**CONTRIBUTIONS PROVISOIRES 2022 :
ACOMPTÉ DE TRÉSORERIE DÈS LE MOIS DE JANVIER 2022**

Rapporteur : Madame Corinne SUBAI, vice-présidente déléguée aux Finances

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-19 et L5212-20 ;

Vu l'article 1609 quater du Code général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERly ;

Vu la circulaire n° E-2021-32 du 27 octobre 2021 du Préfet du Rhône ;

Vu la délibération n° C-2021-02-24/04 relative aux contributions définitives 2021 à mettre en recouvrement ;

Vu l'annexe à la présente délibération fixant la répartition provisoire par commune ;

Considérant que la circulaire n° E-2021-32 du 27 octobre 2021 du Préfet du Rhône rappelle la possibilité offerte aux syndicats qui fiscalisent tout ou partie des participations communales de bénéficier du versement d'acomptes de Trésorerie dès le mois de janvier ;

Considérant que pour en bénéficier, l'assemblée délibérante doit adopter, avant le 20 novembre 2021, une délibération provisoire basée sur les montants des contributions de l'année précédente et déterminer de façon provisoire la répartition par commune ; cette délibération provisoire devant être suivie dans un deuxième temps, de l'adoption d'une délibération définitive ;

Considérant que ces dispositions permettent au SIGERly de percevoir « les douzièmes » dès le mois de janvier plutôt qu'habituellement au mois d'avril, qu'il est donc nécessaire de délibérer pour bénéficier de cette mesure d'anticipation ;

Compte tenu de la date du Comité à compter de laquelle le montant provisoire pouvait être connu, le SIGERly s'est rapproché des services de la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) afin de pouvoir bénéficier d'une mesure de tolérance quant à la date limite d'adoption de ladite délibération ; par courriel du 3 novembre 2021, la DRFIP a accepté, comme chaque année, cette demande dérogatoire ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, vice-présidente ;

Le Comité syndical :

PREND ACTE du montant des contributions 2021 qui s'élève à 26 583 401,93 € dont **24 783 347,68 €** fiscalisés. Ce montant servira donc de base à la liquidation provisoire pour 2022, sur la base du tableau de répartition par commune annexé à la présente délibération ;

NOTE qu'une délibération définitive interviendra au cours du 1^{er} trimestre 2022 ;

AUTORISE Monsieur le Président à demander aux services du Trésor public une avance mensuelle de trésorerie dès le mois de janvier 2022 correspondant, pour chaque mois, au douzième des charges fiscalisées perçues en 2021.

Nombre de délégués votants : 60 (177 voix)
Nombre de délégués avec 8 voix : 16 (dont 5 pouvoirs)
Nombre de délégués avec 2 voix : 5
Nombre de délégués avec 1 voix : 39 (dont 2 pouvoirs)

Nombre de suffrages exprimés : 53 (156 voix)
Nombre d'abstention : 7 (21 voix)

Majorité simple

Après en avoir délibéré **à la majorité des suffrages exprimés :**

Pour : 53 (156 voix)
Contre : 0 (0 voix)
Abstention(s) : 7 (21 voix)

Date de réception en Préfecture : 20/12/2021

Date d'affichage : 20/12/2021



INSTAURATION DU « FORFAIT MOBILITÉS DURABLES »

Rapporteur, Madame BRUNEL-VIEIRA, vice-présidente déléguée aux Ressources humaines

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du travail, notamment ses articles L. 3261-1, L. 3261-3-1 et L-3261-3-1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, et notamment son article 26 ;

Vu le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 modifié instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail ;

Vu le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERly ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 20 septembre 2021 ;

Considérant que le « forfait mobilités durables » a pour objectif d'encourager davantage le recours aux modes de transport durables ;

Considérant que ce dispositif s'applique aux agent.e.s publics et par extension en application du Code du travail aux contractuel.le.s de droit privé ;

Considérant que ce dispositif concerne les déplacements liés aux trajets domicile-travail d'une durée annuelle d'au moins égale à 100 jours et que les moyens de transports pris en compte sont soit le vélo personnel avec ou sans assistance électrique, soit le covoiturage en qualité de passager/ère ou de conducteur/trice ;

Considérant que ce seuil est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.e et la durée de présence (activité) dans la collectivité ou l'établissement public au titre de l'année pour laquelle le forfait est versé ;

Considérant que pour pouvoir prétendre au versement de ce forfait, l'agent.e doit établir une déclaration sur l'honneur et la transmettre au service Ressources Humaines au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé. Cette dernière pourra faire l'objet d'un contrôle a posteriori de l'employeur. Le versement du forfait « mobilité durable » d'un montant de 200 € sera alloué sur les paies de janvier de l'année N+1. Cette indemnité forfaitaire est exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux ;

Considérant que ce forfait est exclusif de toute autre prise en charge des frais de déplacement domicile-travail, et ne peut être attribué aux agent.e.s bénéficiant d'un véhicule de fonction, ni d'un véhicule de service avec remisage à domicile ;

Considérant que ce dispositif est en continuité des actions déjà entreprises pour promouvoir l'utilisation des modes alternatifs et durables et s'inscrit également dans une démarche plus globale d'amélioration de la qualité de vie au travail, il est donc proposé de mettre en place le « forfait mobilités durables » dans les conditions législatives et réglementaires à partir du 1^{er} janvier 2021.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame BRUNEL-VIEIRA, vice-présidente ;

Le Comité syndical :

APPROUVE l'instauration du « Forfait mobilités durables » à compter du 1^{er} janvier 2021 selon les conditions ci-dessus définies ;

PRÉCISE que le montant et le nombre de jours minimal suivront les évolutions de la réglementation applicable ;

INSCRIT les dépenses correspondantes annuellement au chapitre 012 du budget principal.

Nombre de délégués votants :	60 (177 voix)
<i>Nombre de délégués avec 8 voix :</i>	<i>16 (dont 5 pouvoirs)</i>
<i>Nombre de délégués avec 2 voix :</i>	<i>5</i>
<i>Nombre de délégués avec 1 voix :</i>	<i>39 (dont 2 pouvoirs)</i>

Nombre de suffrages exprimés :	54 (164 voix)
Nombre d'abstention :	6 (13 voix)

Majorité simple

Après en avoir délibéré **à la majorité des suffrages exprimés :**

Pour :	53 (163 voix)	
Contre :	1 (1 voix)	Ph. NICOLAS (Curis au Mont d'Or)
Abstention(s) :	6 (13 voix)	

Date de réception en Préfecture : 20/12/2021

Date d'affichage : 20/12/2021



MODIFICATION DES STATUTS DU 3 JUILLET 2020 - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT AU TITRE DE LA COMPÉTENCE « ÉCLAIRAGE PUBLIC » SUITE AU TRANSFERT DE CETTE COMPÉTENCE DE DEUX COMMUNES ET ADJONCTION DE DEUX COMPÉTENCES

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) ;

Vu la délibération de la commune de Pierre Bénite en date du 26 mai 2021 sollicitant son adhésion à la compétence « Éclairage public » ;

Vu la délibération de la commune de la Mulatière en date du 14 juin 2021 sollicitant son adhésion à la compétence « Éclairage public » ;

Vu le courrier du 5 juillet 2021 du président du SigerLy saisissant l'ensemble des membres du syndicat du projet de modification statutaire ;

Vu l'accord express ou tacite donné à la majorité des adhérents du SigerLy sur la demande de ces deux communes ;

Considérant que conformément à l'article 5-2 des statuts du syndicat, une commune adhérente peut décider de transférer une nouvelle compétence. Ainsi, notamment pour des raisons de mutualisation et de bonne gestion à la fois sur les plans technique, administratif et financier, les communes de La Mulatière et de Pierre-Bénite ont décidé par délibération de transférer leur compétence « Éclairage public » au SigerLy ;

Considérant que le SigerLy souhaite œuvrer en faveur du développement des véhicules électriques ; et que l'article L 2224-37 du CGCT lui permet de créer, entretenir et exploiter pour le compte de ses adhérents des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Considérant que le SigerLy souhaite lutter contre la précarité énergétique ; et qu'en application des dispositions de l'article L 2224-34 du CGCT ce dernier est compétent pour réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en gaz, en chaleur ou en basse tension pour l'électricité et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur ce territoire (ces actions pouvant également tendre à maîtriser la demande d'énergie des consommateurs en situation de précarité énergétique) ;

La proposition de modification statutaire qui en découle concerne :

- La modification de la liste des membres adhérents à la compétence « à la carte » Éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2022 du fait de la demande d'adhésion des communes de La Mulatière et Pierre-Bénite ;
- La mise en place de la compétence « Infrastructure de recharge de véhicules électriques » (IRVE) ;
- La lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz ».

En conséquence, il est proposé de modifier les articles 1 et 4.2 des statuts en vigueur comme suit :

Article 1er – Dénomination – composition

Conformément aux articles L. 5721-1 et L. 3641-8 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise – SIGERLy », ci-après « le Syndicat », est transformé en syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy) est composé :

- **de la Métropole de Lyon :**

- pour l'exercice des compétences « Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz », en substitution aux communes de :

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Écully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, Limonest, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, Montanay, La Mulatière, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Quincieux, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, La Tour-de-Salvagny, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne ;

- **et des communes de :**

- pour l'exercice de la compétence « Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz », les communes de :

Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Vourles, Ternay, Saint-Symphorien-d'Ozon ;

- pour l'exercice de la compétence « Éclairage public », les communes de :

Albigny-sur-Saône, Cailloux-sur-Fontaines, Champagne au Mont d'Or, Chaponost, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chasselay, Collonges-au-Mont-d'Or, Communay, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Décines-Charpieu, Écully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaine-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, Limonest, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Montanay, Mions, **La Mulatière**, Neuville-sur-Saône, Oullins, **Pierre-Bénite**, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Saint-Symphorien-d'Ozon, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Ternay, La Tour-de-Salvagny, Vernaison ;

- pour l'exercice de la compétence « Dissimulation coordonnée des réseaux », les communes de :

Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Écully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, Limonest, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, Montanay, La Mulatière, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Quincieux, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, La Tour-de-Salvagny, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne, Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Vourles, Ternay, Saint-Symphorien-d'Ozon.

La Métropole de Lyon et les communes susmentionnées composent le syndicat et constituent « les adhérents » au sens des présents statuts. »

Article 4-2 : Compétences exercées par le syndicat

- compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » : dans le cadre de cette compétence et en application des dispositions de l'article L. 2224-34, le syndicat est compétent pour réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en gaz, en chaleur ou en basse tension pour l'électricité et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur son territoire (ces actions peuvent également tendre à maîtriser la demande d'énergie des consommateurs en situation de précarité énergétique).

- Compétence « éclairage public » : le syndicat exerce les droits et obligation du propriétaire conformément aux articles L. 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (notamment la pose et la dépose des installations d'éclairage public qui lui sont confiées, l'entretien, les extensions, renforcements, renouvellement, rénovations et mise en conformité des réseaux d'éclairage public) sur les installations permettant l'éclairage extérieur de la voirie (domaine public ou privé de l'adhérent concerné) et des espaces publics, aires de jeux et de loisirs, la mise en lumières de monuments et de bâtiments et de divers éclairages extérieurs (notamment les illuminations festives).

- Compétence « dissimulation coordonnée des réseaux »

- Compétence « Infrastructure de recharge de véhicules électriques » (IRVE) : le Syndicat exerce, pour le compte de ses membres qui en font la demande, la compétence prévue à l'article L.2224-37 du C.G.C.T., pour la mise en place et l'organisation d'un service qui comprend la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des véhicules.

Il est précisé que, dans un second temps, l'ensemble des conséquences financières et patrimoniales induites par ces modifications sera déterminé conjointement par le SIGERLy avec les communes concernées.

En-dehors de ces modifications, l'ensemble des dispositions restantes ne sont pas impactées ; en particulier, les modalités de gouvernance du syndicat sont inchangées (articles 6 et 7).

Le Comité syndical :

APPROUVE le transfert de la compétence « Éclairage public » des communes de La Mulatière et Pierre-Bénite à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

ADOpte l'ensemble des modifications statutaires telles que décrites ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

PREND ACTE que cette modification n'entraîne aucune modification des articles 6 et 7 des statuts déterminant les modalités de gouvernance du syndicat ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et documents administratifs et financiers nécessaires à ce transfert, notamment le procès-verbal contradictoire des biens transférés, étant entendu qu'il en rendra compte en Comité comme le prévoit la réglementation.

Nombre de délégués votants :	60 (177 voix)
<i>Nombre de délégués avec 8 voix :</i>	<i>16 (dont 5 pouvoirs)</i>
<i>Nombre de délégués avec 2 voix :</i>	<i>5</i>
<i>Nombre de délégués avec 1 voix :</i>	<i>39 (dont 2 pouvoirs)</i>

Nombre de suffrages exprimés :	56 (159 voix)
Nombre d'abstention :	4 (18 voix)

Majorité des 2/3 des suffrages exprimés.

Après en avoir délibéré **à la majorité des suffrages exprimés :**

Pour :	56 (159 voix)
Contre :	0 (0 voix)
Abstention(s) :	4 (18 voix)

Date de réception en Préfecture : 20/12/2021

Date d'affichage : 20/12/2021



❑ Délibérations relatives à une compétence particulière

Délibération n° C-2021-12-15/10

ADHÉSION AU PACTE -15% PROPOSÉ PAR L'ASSOCIATION AMORCE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération B-2021-11-05/04 en date du 5 novembre 2021 relative au projet d'adhésion au projet Pacte -15% proposé par l'association AMORCE dans le cadre de la lutte contre la précarité,

Vu le projet de convention ci-joint ;

Considérant qu'AMORCE, lauréat de l'appel à programme national sur les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) lancé par le Ministère de la Transition énergétique et solidaire pour son expérimentation « *Stratégies territoriales de résorption de la précarité énergétique - Pacte -15%* », propose aux collectivités de s'associer à cette démarche pour la mettre en œuvre conjointement ;

Considérant que cette expérimentation a pour objectif de diminuer la précarité énergétique chez les ménages aux ressources modestes par une approche expérimentale qui va au-devant des ménages vivant dans des passoires thermiques pour les inciter à réaliser des travaux d'économie d'énergie ;

Cette démarche proactive vise une massification des travaux de rénovation énergétique et une baisse significative des consommations énergétiques.

Elle repose sur trois piliers :

- Renforcer le repérage des ménages grâce au croisement des données sociotechniques (revenu, consommation d'énergie et facture annuelle, surface du logement...) afin de constituer une base de données des foyers précaires vivant dans des passoires énergétiques ;
- Systématiser les visites à domicile pour évaluer les opérations de rénovation énergétique à mener, identifier des situations similaires (géographiquement et/ou techniquement) ;
- Organiser des groupements de commandes pour la réalisation de travaux standardisés définis au préalable auprès de groupements d'entreprises - proposition de travaux à moindre coût et/ou inscrits dans une démarche clef en main ;

Considérant l'intérêt pour le SIGERLy de s'associer à cette démarche pour devenir acteur de la lutte contre la précarité énergétique sur le premier volet de repérage des ménages précaires et en lien avec ses relations étroites avec les concessionnaires de réseaux ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président ;

Le Comité syndical :

PREND ACTE de l'approbation par le Bureau syndical en date du 5 novembre 2021 de la convention Pacte -15% proposée par l'association AMORCE dans le cadre de la lutte contre la précarité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant et permettant sa bonne exécution.

Nombre de délégués votants : 21 (69 voix)
Nombre de délégués avec 4 voix : 16 (dont 5 pouvoirs)
Nombre de délégués avec 1 voix : 5

Nombre de suffrages exprimés : 20 (65 voix)
Nombre d'abstention : 1 (4 voix)

Majorité simple

Après en avoir délibéré **à la majorité des suffrages exprimés :**

Pour : 20 (65 voix)
Contre : 0 (0 voix)
Abstention(s) : 1 (4 voix)

Date de réception en Préfecture : 20/12/2021

Date d'affichage : 20/12/2021



Délibération n° C-2021-12-15/11

**DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE DÉSFFECTÉE AO 316 SISE LA ROTONNIÈRE
43 AVENUE JEAN MOULIN À GRIGNY**

Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, vice-président, délégué à la distribution publique d'énergies et aux relations avec les concessionnaires

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 322-4 du Code de l'énergie, les ouvrages des réseaux publics de distribution appartiennent aux collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2141-1 disposant que la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et d'autre part, par une décision administrative, en l'espèce une délibération, constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique signée le 28 juin 2006 ;

Vu le projet de convention de rétrocession d'une parcelle de terrain entre ENEDIS et le SIGERLy joint en annexe ;

Considérant, la demande émise le 20 octobre 2021 par la société SNC COGEDIM GRAND LYON, opérateur immobilier, d'acquiescer la parcelle AO 316 de 10 m² sise La Rotonnière 43 avenue Jean Moulin à Grigny dans le cadre d'une opération de construction de logements collectifs ;

Considérant que l'opérateur entend déplacer et intégrer le poste de transformation électrique existant dans le cadre de son projet immobilier et qu'il a reçu l'accord d'ENEDIS pour la réalisation des travaux afférents à l'électricité ;

Considérant le constat de désaffectation de cette parcelle par le concessionnaire ENEDIS, en tant qu'elle n'est plus utilisée pour le service public de la distribution d'électricité et ne supporte plus aucun ouvrage de distribution d'électricité ;

Considérant que la parcelle étant un bien de retour, fait l'objet d'une rétrocession à titre gratuit au sein du domaine public du SIGERly, et qu'il convient préalablement à toute cession d'en prononcer le déclassement avec intégration au domaine privé du syndicat ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, vice-président ;

Le Comité syndical :

APPROUVE la rétrocession à titre gratuit par ENEDIS de la parcelle AO316 sise La Rotonnière, 43 avenue Jean Moulin à Grigny dans le périmètre de la propriété du SIGERly, ainsi que le projet de convention de restitution de terrain entre ENEDIS et le SIGERly relatif à ladite parcelle ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de rétrocession de ladite parcelle, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PREND ACTE du retour de ladite parcelle dans le domaine public du SIGERly et **CONSTATE** qu'elle n'est plus affecté au service public de distribution d'électricité ;

PRONONCE le déclassement du domaine public du SIGERly de la parcelle cadastrée AO 316 sise La Rotonnière 43 avenue Jean Moulin à Grigny, d'une superficie totale de 10 m², et son incorporation au domaine privé du SIGERly.

Nombre de délégués votants :	21 (69 voix)
<i>Nombre de délégués avec 4 voix :</i>	<i>16 (dont 5 pouvoirs)</i>
<i>Nombre de délégués avec 1 voix :</i>	<i>5</i>

Nombre de suffrages exprimés :	20 (65 voix)
Nombre d'abstention :	1 (4 voix)

Majorité simple

Après en avoir délibéré **à la majorité des suffrages exprimés :**

Pour :	20 (65 voix)
Contre :	0 (0 voix)
Abstention(s) :	1 (4 voix)

Date de réception en Préfecture : 20/12/2021

Date d'affichage : 20/12/2021